



PERSPECTIVE DU PROJET - FAÇADE AVANT  
\*LES INFORMATIONS INSCRITES AUX PLANS D'ARCHITECTURE PRÉVALENT SUR LA MAQUETTE VOLUMÉTRIQUE.



PERSPECTIVE DU PROJET - FAÇADE ARRIÈRE  
\*LES INFORMATIONS INSCRITES AUX PLANS D'ARCHITECTURE PRÉVALENT SUR LA MAQUETTE VOLUMÉTRIQUE.

T-302 Rockwood

**TALO**

©Tous droits réservés

taloplans.ca

**TALO**

T-302 Rockwood

taloplans.ca

©Tous droits réservés

PLANS POUR CONSULTATION SEULEMENT  
©Tous droits réservés

## A - NOTES GÉNÉRALES

- A1 - LA COORDINATION ET LA RÉALISATION DES TRAVAUX SONT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR, IL EST DE SA RESPONSABILITÉ DE FOURNIR À SES SOUS-TRAITANTS TOUTES LES INFORMATIONS SUR L'ENSEMBLE DES TRAVAUX, LA DESCRIPTION DES TRAVAUX NEST PAS LIMITATIVE, L'ENTREPRENEUR DOIT REMETTRE AU CLIENT UN OUVRAGE COMPLET.
- A2 - TOUS LES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET/OU DE CONSTRUCTION DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS SELON LES EXIGENCES DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ, DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC EN VIGUEUR ET DE TOUT AUTRES CODES ET RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR.
- A3 - FOURNIR, INSTALLER ET ENTREtenir LE MATÉRIEL PROVISOIR DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE REQUIS DURANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.
- A4 - ENREGISTRER LE CHANTIER AUPRÈS DES ORGANISMES RÉGISSANT CE TYPE D'OUVRAGE ET EN ASSUMER LES COÛTS ( CNESST, CCQ, etc.)
- A5 - PRÉVOIR TOUT SOUFFLAGE OU SURÉPASSEUR QUI S'AVÉRERONT NÉCESSAIRES POUR CACHER TOUTES LES COMPOSANTES DE STRUCTURE, MÉCANIQUE ( PLOMBERIE, ÉLECTRICITÉ, VENTILATION, ETC.) ET CE, MÊME S'ILS NE SONT PAS INDIQUÉS AUX PLANS. L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER LE PROFESSIONNEL / CLIENT AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
- A6 - FOURNIR LES MATÉRIAUX DE RECHANGE UTILISABLES DANS UNE PROPORTION DE 5% DU NOMBRE TOTAL DE MATÉRIEL REQUIS POUR L'OUVRAGE :  
-PEINTURE (CONTENANTS NON-UTILISÉS DE CHAQUE COULEUR)  
-VINYLE  
-CÉRAMIQUE  
-PLINTHES ET MOULURES, SI APPLICABLE
- A7 - SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, UTILISER LES PRODUITS D'UN SEUL FABRIQUANT POUR UN MATÉRIEL OU UN ÉQUIPEMENT DE MÊME TYPE OU DE MÊME CLASSE.
- A8 - SAUF INDICATION CONTRAIRE, L'ENTREPRENEUR DOIT SE CONFORMER AUX PLUS RÉCENTES INSTRUCTIONS ÉCRITES DU FABRIQUANT CONCERNANT LES MÉTHODES D'INSTALLATION ET DE MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX ET DES ÉQUIPEMENTS.
- A9 - FOURNIR LES PIÈCES DE FIXATION ET LES ACCESSOIRES EN MÉTAL DE MÊME TEXTURE, COULEUR ET FINI QUE LE MÉTAL AUQUEL ILS SONT FIXÉS. ÉVITER QUE LES MATÉRIAUX DIFFÉRENTS SOIENT EXPOSÉS À UNE RÉACTION ÉLECTROLYTIQUE.
- A10 - UTILISER DES ATTACHES, DES ANCRAGES ET DES CALES EN ACIER INOXYDABLES OU CONFORMES À UN USAGE EXTÉRIEUR POUR FIXER LES OUVRAGES EXTÉRIEURS.
- A11 - L'ENTREPRENEUR EST TENU DE PRÉPARER SA SOUMISSION AVEC LES MATÉRIAUX, ACCESSOIRES ET APPAREILS SPÉCIFIÉS AUX PLANS ET DEVIS, CAR IL DOIT, SI LE CONTRAT LUI EST ACCORDÉ, FOURNIR ET POSER EXACTEMENT LESDITS MATÉRIAUX, ACCESSOIRES, ÉQUIPEMENTS ET APPAREILS.
- A12 - S'ASSURER DE LA COMPATIBILITÉ DES MATÉRIAUX AVANT LEURS INSTALLATIONS OU LEURS APPLICATIONS. S'ASSURER QUE LES MATÉRIAUX SUSCEPTIBLES DE PRODUIRE DES RÉACTIONS CHIMIQUES OU ÉLECTROLYTIQUES SONT CONVÉNABLEMENT SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES PAR DES MATÉRIAUX ISOLANTS OU NEUTRALISANTS ACCEPTABLES.
- A13 - LE TERME "PRÉVOIR" DANS LES DOCUMENTS VEUT DIRE FOURNIR ET METTRE EN PLACE.
- A14 - LE TERME "TYPE" DANS LES DOCUMENTS VEUT DIRE S'APPLIQUÉ À TOUS LES ENDROITS OÙ CETTE MÊME SITUATION SE PRÉSENTE, SAUF INDICATION CONTRAIRE.

## B - PORTÉE DES TRAVAUX

- B1 - LES TRAVAUX FAISANT L'OBJET DU PRÉSENT CONTRAT COMPRENNENT LA FOURNITURE DES TRAVAUX, LA MAIN D'OEUVRE, L'OUTILLAGE, LES ÉQUIPEMENTS, LES ÉCHAFAUDAGES ET TOUS LES AUTRES ACCESSOIRES ET PERMIS REQUIS POUR COMPLÉTER LES OUVRAGES DE CONSTRUCTION À LA SATISFACTION DU CLIENT ET DU PROFESSIONNEL. LE TOUT TEL QUE SPÉCIFIÉ ET CE, INCLUANT TOUS LES TRAVAUX CONNEXES APPLICABLES ET REQUIS POUR DE PAREILLES INTERVENTIONS À CE GENRE DE BÂTIMENT, À SON ÉTAT, À SA VOCATION ET SON UTILISATION.
- B2 - TOUS LES OUVRAGES DE PERÇEMENT, DE PRÉPARATION ET DE FINITION RENDUS NÉCESSAIRES PAR L'INSTALLATION DE SYSTÈME DE MÉCANIQUE, D'ÉLECTRICITÉ, ETC.

## C - CALENDRIER

- C1 - PRÉPARER ET REMETTRE AU PROFESSIONNEL / CLIENT UN CALENDRIER DÉTAILLÉ DES TRAVAUX À LA RÉUNION DE DÉMARRAGE. CE CALENDRIER DOIT MONTRER L'ÉCHELONNEMENT DES TRAVAUX, IL DEVRA ÊTRE MIS À JOUR RÉGULIÈREMENT ET TOUT CHANGEMENT SIGNIFICATIF DEVRA ÊTRE APPROUVÉ PAR LE CLIENT .

## D - DOCUMENTS

- D1 - L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER AU CHANTIER TOUTES LES DIMENSIONS ET CE, AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. AVISER LE PROFESSIONNEL DE TOUTE DIVERGENCE OU OMISSION ENTRE LES DOCUMENTS ET LES CONDITIONS DE CHANTIER. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR LES DOCUMENTS.
- D2 - L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE MAINTENIR AU CHANTIER UNE COPIE IMPRIMÉE DES PLANS À L'ÉCHELLE ORIGINALE.

## E - CONDITIONS ET MISE EN OEUVRE DU CHANTIER

- E1 - DURANT TOUTE LA PÉRIODE DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS DOIVENT RESPECTER LES RÉGLEMENTS RELATIFS À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL ET DE LA CNESST.
- E2 - L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE FOURNIR LE CONTENEUR AINSI QUE LA CHÛTE À DÉCHETS (SI NÉCESSAIRE) ET DE DISPOSER DES DÉCHETS SELON LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR. LA LOCALISATION DE CE DERNIER SERA COORDONNÉE SUR PLACE. L'ENTREPRENEUR EST TENU DE PROTÉGER LES ZONES ADJACENTES AUX TRAVAUX (REVÊTEMENTS BITUMINEUX, PELOUSE, FENÊTRES, ESCALIERS, MURS EXTÉRIEURS, ETC.) ET SERA TENU RESPONSABLE DE TOUT BRIS OCCASIONNEL.
- E3 - L'ENTREPRENEUR DEVRA COORDONNER AVEC LE CLIENT LES COUPURES DE SERVICES NÉCESSAIRES À L'AVANCEMENT DU CHANTIER. PRÉVENIR UN MINIMUM DE 5 JOURS OUVRABLES À L'AVANCE.
- E4 - L'ENTREPRENEUR COORDONNERA AVEC LE CLIENT LES ZONES POSSIBLES D'ENTREPOSAGE DE MATÉRIAUX ET D'ÉQUIPEMENTS. LE CLIENT NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUT VOL OU BRIS SUR LE CHANTIER.
- E5 - FOURNIR, INSTALLER ET ENTREtenir TOUTES LES PROTECTIONS TEMPORAIRES SERVANT AU CONTRÔLE DES POUSSIÈRES, À LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS ET USAGERS AINSI QU'À LA DÉLIMITATION DU CHANTIER.

## F - NETTOYAGE

- F1 - PRÉVOIR UN NETTOYAGE QUOTIDIEN DU CHANTIER AINSI QU'UN NETTOYAGE COMPLET DES LIEUX ET DES ZONES AFFECTÉES PAR LES TRAVAUX, INTÉRIEURES ET EXTÉRIÈRES, À LA FIN DES TRAVAUX AFIN DE REMETTRE UN OUVRAGE COMPLET ET PROPRE AU CLIENT ( INCLUANT LES LIEUX ET LES MATÉRIAUX).

## G - MATIÈRES DANGEREUSES

- G1 - POUR FIN DE SOUMISSION, LES LIEUX SONT RÉPUTÉS ÊTRE SANS MATIÈRES DANGEREUSES. SI L'ENTREPRENEUR DÉCOUVRE DES MATIÈRES DANGEREUSES LORS DES TRAVAUX, IL DOIT IMMÉDIATEMENT AVERTIR LE CLIENT ET LE PROFESSIONNEL.
- G2 - S'IL DOIT DISPOSER DE TEL MATÉRIEL, IL DOIT LE FAIRE EN RESPECTANT TOUTES LES NORMES ET RÉGLEMENTS EN VIGUEUR.

## H - DEMANDE D'ÉQUIVALENCE

- H1 - LES MODÈLES SPÉCIFIÉS PEUVENT ÊTRE À TITRE INDICATIF. TOUTE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DOIT ÊTRE APPROUVÉ PAR LE CLIENT OU LE PROFESSIONNEL.
- H2 - TOUTE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DEVRA ÊTRE FAITE AVANT L'OBTENTION DU CONTRAT, LORS DE LA PÉRIODE DE SOUMISSION.
- H3 - IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR DE FAIRE LA DÉMONSTRATION DE L'ÉQUIVALENCE DU PRODUIT EN FOURNISSANT L'INFORMATION TECHNIQUE DU PRODUIT SPÉCIFIÉ PAR LE PROFESSIONNEL ET CELLE DU PRODUIT PROPOSÉ.
- H4 - LE PROFESSIONNEL ET LE CLIENT SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER LA DEMANDE D'ÉQUIVALENCE.

## I - ÉCHANTILLON DE PRODUIT

- I1 - SOUMETTRE DEUX (2) ÉCHANTILLONS DE PRODUITS AUX FINS DE VÉRIFICATION. ÉTIQUETER LES ÉCHANTILLONS EN INDIQUANT LEUR ORIGINE ET LEUR DESTINATION PRÉVUE.
- I2 - AVISER LE PROFESSIONNEL / CLIENT PAR ÉCRIT, AU MOMENT DE LA PRÉSENTATION DES ÉCHANTILLONS DE PRODUITS, DES ÉCARTS QU'ILS PRÉSENTENT PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DES DOCUMENTS CONTRACTUELS.
- I3 - LORSQUE LA COULEUR, LE MOTIF OU LA TEXTURE FAIT L'OBJET D'UNE PRÉSCRIPTION, SOUMETTRE TOUTE LA GAMME D'ÉCHANTILLON NÉCESSAIRES.
- I4 - LES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX ÉCHANTILLONS PAR LE PROFESSIONNEL / CLIENT NE SONT PAS CENSÉES FAIRE VARIER LE PRIX CONTRACTUEL. SI C'EST LE CAS, EN AVISER LE PROFESSIONNEL/CLIENT PAR ÉCRIT AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX.
- I5 - APPORTER AUX ÉCHANTILLONS LES MODIFICATIONS QUI PEUVENT ÊTRE DEMANDÉES PAR LE PROFESSIONNEL/CLIENT TOUT EN RESPECTANT LES EXIGENCES DES DOCUMENTS CONTRACTUELS.
- I6 - LES ÉCHANTILLONS EXAMINÉS ET APPROUVÉS DEVIENDRONT LA NORME DE RÉFÉRENCE À PARTIR DE LAQUELLE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX ET LA QUALITÉ D'EXÉCUTION DES OUVRAGES FINIS ET INSTALLÉS SERONT ÉVALUÉES.

## J - DESSINS D'ATELIER

- J1 - L'EXPRESSION DESSINS D'ATELIER DÉSIGNE LES DESSINS, SCHEMAS, ILLUSTRATIONS, TABLEAUX GRAPHIQUES DE RENDEMENT DE PERFORMANCE, DÉPLANS ET AUTRES DOCUMENTATIONS QUI DOIT FOURNIR L'ENTREPRENEUR POUR MONTRER EN DÉTAIL UNE PARTIE DE L'OUVRAGE VISÉ.
- J2 - LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT INDIQUER LES MATÉRIAUX À UTILISER AINSI QUE LES MÉTHODES DE CONSTRUCTION, DE FIXATION OU D'ANCRAGE À EMPLOYER, ET DOIVENT CONTENIR LES SCHEMAS DE MONTAGE, LES DÉTAILS DES RACCORDEMENTS, LES NOTES EXPLICATIVES PERTINENTES ET TOUT AUTRE RENSEIGNEMENT NÉCESSAIRE À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX. LORSQUE DES OUVRAGES OU DES ÉLÉMENTS SONT RELIÉS OU RACCORDES À D'AUTRES OUVRAGES OU D'AUTRES ÉLÉMENTS, INDIQUER SUR LES DESSINS QU'IL Y A EU COORDINATION DES PRÉSCRIPTIONS, QUELLE QUE SOIT LA SECTION AUX TERMES DE LAQUELLE LES OUVRAGES OU LES ÉLÉMENTS ADJACENTS SERONT FOURNIS ET INSTALLÉS. FAIRE DES RENVOIS AUX DEVIS ET AUX DESSINS.
- J3 - LES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DESSINS D'ATELIER PAR LES PROFESSIONNELS NE SONT PAS CENSÉES FAIRE VARIER LE PRIX CONTRACTUEL. SI C'EST LE CAS, CEPENDANT, EN AVISER LE PROFESSIONNEL AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX.
- J4 - APPORTER AUX DESSINS D'ATELIER LES CHANGEMENTS QUI SONT DEMANDÉS PAR LE PROFESSIONNEL / CLIENT, EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES DES DOCUMENTS CONTRACTUELS. AU MOMENT DE SOUMETTRE LES DESSINS DE NOUVEAU, AVISER LE PROFESSIONNEL PAR ÉCRIT DES MODIFICATIONS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉES EN SUS DE CELLES EXIGÉES.

## K - STRUCTURE

- K1 - IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ D'EFFECTUER UN TEST SUR LA CAPACITÉ PORTANTE DU SOL DU SITE DE CONSTRUCTION DE MANIÈRE À VALIDER AUPRÈS D'UN INGÉNIEUR LE TYPE DE FONDATIONS REQUISES.
- K2 - VALIDER AVEC UN INGÉNIEUR OU LE MANUFACTURIER DES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE TOUTES LES DIMENSIONS DES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE (POUTRES, CLOISONS PORTANTES, POUTRELLES ET FERMES DE TOITURE) ET AVISER LE PROFESSIONNEL / CLIENT DE TOUT CHANGEMENT SIGNIFICATIF QUI DEVIENDRA ÊTRE APPORTÉ AUX ÉLÉMENTS STRUCTURAUX POUR ÊTRE CONFORME AUX NORMES EN VIGUEUR.
- K3 - FOURNIR ET INSTALLER DES LINTEAUX STRUCTURAUX EN ACIER GALVANISÉ AU-DESSUS DE TOUTES LES OUVERTURES OÙ IL Y A DE LA MAÇONNERIE AFIN DE SUPPORTER CELLE-CI. L'ENTREPRENEUR EST TENU DE FAIRE VALIDER TOUTES LES DIMENSIONS ET LE CALIBRE PAR UN INGÉNIEUR.
- K4 - PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE LORSQUE LES OUVERTURES SONT ALIGNÉES AVEC LE PLAFOND, PRÉVOIR DES LINTEAUX ENCASTRÉS.
- K5 - UN TRAITEMENT ANTI-POURRITURE EST REQUIS AUX EXTRÉMITÉS DES POUTRES APPUYÉES SUR DE LA MAÇONNERIE OU DU BÉTON.
- K6 - LES EXTRÉMITÉS DES POUTRES EN ACIER DOIVENT ÊTRE ISOLÉES SUR UNE LONGUEUR DE 24"
- K7 - LE MANUFACTURIER D'ÉLÉMENTS STRUCTURAUX DOIT S'ASSURER DE FABRIQUER DES ÉLÉMENTS CONFORMES SELON LES DIMENSIONS INDIQUÉES AUX PLANS ET MENTIONNER AU PROFESSIONNEL / CLIENT TOUT ÉLÉMENT DEVANT ÊTRE MODIFIÉ POUR S'ADAPTER AUX NORMES ET CODES EN VIGUEUR.

- K8 - DES CONTREVENTEMENTS TEMPORAIRES ET PERMANENTS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS AUX FERMES DE TOIT SELON LES NORMES EN VIGUEUR.
- K9 - DES CONTREVENTEMENTS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS DANS LES COINS DE MUR EXTÉRIEURS (CONTREPLAQUÉ 1/2", PANNEAU OSB 1/2" OU BARRE MÉTALLIQUE EN T À 45 DEGRÉS).

## L - FONDATIONS

- L1 - CES PLANS ONT ÉTÉ PRÉPARÉS EN FONCTION D'UN SOL AYANT UNE CAPACITÉ PORTANTE STANDARD, SOIT ENVIRON 2000 LBS/PC. SI LE SOL A UNE CAPACITÉ PORTANTE SIGNIFICATIVEMENT INFÉRIÈRE, AJUSTER LES DIMENSIONS DES SEMELLES, EMPATTEMENTS, DALLES ET TREILLS MÉTALLIQUES EN FONCTION DE LA CAPACITÉ RÉELLE OBSERVÉE.
- L2 - DE MANIÈRE GÉNÉRALE ET EN VERTU DU PLAN DE GARANTIE DE CONSTRUCTION RÉSIDENNELLE, LE DEGRÉ DE RÉSISTANCE MINIMAL DU BÉTON DEVRAIT ÊTRE DE 20 MPA POUR LES SEMELLES, LES MURS DE FONDATIONS ET LES ÉQUERRES, DE 25 MPA POUR LA DALLE DU SOUS-SOL ET DE 32 MPA POUR LA DALLE DU GARAGE ET LE PERRON. IL PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE DE MODIFIER À LA HAUSSE CES RÉSISTANCES SELON LE TYPE DE SOL DU SITE DE CONSTRUCTION.
- L3 - S'ASSURER QUE LES ÉLÉMENTS D'ARMATURE D'ACIER REQUIS POUR LE BÉTON SONT CONFORMES AU CODE EN VIGUEUR ET À LA CAPACITÉ PORTANTE DU SOL.
- L4 - LE BÉTON UTILISÉ DOIT ÊTRE PRODUIT ET LIVRÉ PAR UNE USINE DÉTENANT UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ.

## M - CHARPENTERIE & CLOISONS

### GÉNÉRALITÉS

- M1 - L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR ET INSTALLER L'ENSEMBLE DES CLOISONS REQUISES ET S'ASSURER QUE CELLES-CI SOIENT FIXÉES DE FAÇON ROBUSTE.
- M2 - PRÉVOIR TOUTS LES FONDS DE FIXATION NÉCESSAIRES AVEC UN CONTREPLAQUÉ POUR TOUS MOBILIER INTÉGRÉ, LES BARRES D'APPUI, SUPPORTS DE DOUCHE, ET TOUS LES AUTRES ACCESSOIRES NON MONTRES AUX PLANS. COORDONNER LEUR HAUTEUR AVEC LES PLANS DE DESIGN / ÉBÉNISTERIE ET/OU LE CLIENT.

### MATÉRIAUX

- M3 - CONTREPLAQUÉ DE BOIS TENDRE CANADIEN, CONFORMÉ À LA NORME ACNOR D151-M1993, CLASSIFICATION CONSTRUCTION, CATÉGORIE STANDARD (G1F) DÉPENSEUR INDIQUÉE.
- M4 - CONTREPLAQUÉ DE SAPIN DOUGLAS (BC FIR), CONFORMÉ À LA NORME ACNOR 1121, CLASSIFICATION CONSTRUCTION, CATÉGORIE STANDARD, DÉPENSEUR INDIQUÉE.
- M5 - BOIS DE CONSTRUCTION CONFORMÉ À LA NORME ACNOR 1141.
- M6 - PANNEAU DE GYPSE STANDARD : CONFORMÉ À LA NORME ACNOR 82-27-M1977, TYPE ORDINAIRE ET TYPE X, SELON LES INDICATIONS ET DE DIMENSIONS ET PROFIL APPROPRIÉS À L'OUVRAGE.
- M7 - PRODUITS POUR JOINTS CONFORMES À LA NORME ACNOR 82-31-1980, SANS AMIANTE.
- M8 - RUBAN DE RENFORCEMENT CONFORMÉ À LA NORME ACNOR 82-27-M1977, PRÉ-LISSÉ.
- M9 - FOURNIR LES MOULURES MÉTALLIQUES, CLOUS, VIS, AGRAFFES, MOULURES D'ÉCLAIREMENT ET RENFORTS D'ANGLES CONFORMES AUX NORMES EN VIGUEUR LES PLUS RÉCENTES ET À USAGE COMMERCIAL COURANT.
- M10 - LAINE EN NATTE INSONORISANTE EN FIBRE DE VERRE DE DENSITÉ APPROPRIÉE, CONFORME À LA NORME 1011-M1963, TYPE 1A DE ACNOR.

### EXÉCUTION

- M11 - CONSTRUIRE LES NOUVELLES CLOISONS EN LES FIXANT SOLIDEMENT. SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, FOURNIR ET INSTALLER DES MOULURES À GYPSE EN "L" AUX EXTRÉMITÉS ET JONCTIONS DES GYPSES ET DES AUTRES MATÉRIAUX.
- M12 - PRÉPARER LES SURFACES DE PLANCHER EN VUE DE L'INSTALLATION DES REVÊTEMENTS DE SOL.
- M13 - LES DIMENSIONS EXTÉRIEURES SONT PRISES À PARTIR DE LA FACE EXTÉRIÈRE DES FONDATIONS.
- M14 - LES DIMENSIONS INTÉRIEURES SONT PRISES À PARTIR DE LA FACE INTÉRIÈRE DES COLOMBAGES DES MURS EXTÉRIEURS ET LES CENTRES DES CLOISONS.

## N - PORTES & FENÊTRES

- N1 - FOURNIR ET INSTALLER L'ENSEMBLE DES PIÈCES DE QUINCAILLERIE REQUISES AU BON FONCTIONNEMENT DES PORTES ET DES FENÊTRES DU BÂTIMENT.
- N2 - L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LES FENÊTRES SERVANT DE SORTIE DE SECOURS SONT CONFORMES À L'ARTICLE 9.9.10.1 DU C.C.Q. ET/OU LA NORME "EGRESS" SELON LAQUELLE UN OUVRANT DE FENÊTRE DOIT FOURNIR UNE OUVERTURE DÉGAGÉE MINIMALE DE 543 POUCES CA. ET N'AVOIR AUCUNE DIMENSION LIBRE INFÉRIÈRE À 15".
- N3 - TOUTES LES FENÊTRES AYANT UN OUVRANT DONT LE BAS EST SITUÉ À MOINS DE 36" DU PLANCHER INTÉRIEUR ET À PLUS DE 71" DU SOL EXTÉRIEUR DOIVENT ÊTRE MUNIES D'UN DISPOSITIF LIMITANT L'OUVERTURE DE LA FENÊTRE À 4" MAXIMUM CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 9.8.8.1 DU C.C.Q. LORSQUE SITUÉ DANS UNE CHAMBRE, CE DISPOSITIF DOIT ÊTRE CONFORME À L'ARTICLE 9.9.10.1 DU C.C.Q.

## O - QUINCAILLERIE

- O1 - L'ENTREPRENEUR DEVRA SE COORDONNER AVEC LE CLIENT ET SON SOUS-TRAITANT QUANT AUX CHEMINS DE CLÉS ET AUTRES EXIGENCES TELS QU'UN INTERCOM ET SYSTÈMES DE SÉCURITÉ. LA QUINCAILLERIE DEVRA ÊTRE AJUSTÉE EN CONSÉQUENCE DES CHOIX.

## P - PAREMENTS EXTÉRIEURS ET TOITURE

- P1 - TOUS LES PAREMENTS EXTÉRIEURS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS SELON LES NORMES DU FABRICANT.
- P2 - LAISSER UN DÉGAGEMENT MINIMUM DE 2" ENTRE LA SURFACE D'UN TOIT ET UN REVÊTEMENT EXTÉRIEUR SENSIBLE À L'HUMIDITÉ.
- P3 - IL EST OBLIGATOIRE DE VENTILER ADÉQUATEMENT UNE TOITURE, SAUF SI CELLE-CI EST CONÇUE DE MANIÈRE À NE PAS DEVOIR L'ÊTRE. LES VENTILATEURS ET LEUR CONFIGURATION DOIVENT RESPECTER LES NORMES EN VIGUEUR ET LES RECOMMANDATIONS DES FABRICANTS.

## Q - ÉLECTRICITÉ ET ALARME INCENDIE

- Q1 - FOURNIR ET INSTALLER UN SYSTÈME ÉLECTRIQUE CONFORME AUX CODES ET NORMES EN VIGUEUR POUR L'ENSEMBLE DES AMÉNAGEMENTS.
- Q2 - LA POSITION DES CONTRÔLES AU MUR DEVRA ÊTRE COORDONNÉE ET APPROUVÉE PAR LE PROFESSIONNEL / CLIENT AVANT LES TRAVAUX.
- Q3 - COORDONNER LES BESOINS ÉLECTRIQUES DU CLIENT ET S'ASSURER DE FOURNIR LE NOMBRE DE PRISES MINIMALES CONFORMES AUX CODES EN VIGUEUR, EN PLUS DES INDICATIONS AUX PLANS.
- Q4 - COORDONNER SUR PLACE LA HAUTEUR (APPAREILS Suspendus) ET LA POSITION DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE.
- Q5 - EN AUCUN CAS LE FILAGE ÉLECTRIQUE ET LE FILAGE DE COMMUNICATION NE DEVRONT ÊTRE INSTALLÉS DANS LES MÊMES CONDUITS.
- Q6 - FOURNIR ET INSTALLER UN MINIMUM DE DEUX (2) PRISES COMPTOIR DANS LA CUISINE. COORDONNER LEUR EMPLACEMENT AVEC LE CLIENT.
- Q7 - SAUF SI ELLES EN SONT DÉPOURVUES, FOURNIR ET INSTALLER UNE PRISE DDFT POUR RASOIR DANS LES SALLLES DE BAIN.
- Q8 - DISSIMULER LE CABLAGE EN SURFACE DES MURS EXTÉRIEURS, DES CLOISONS ET DES PLAFONDS DANS DES GAINES DE PROTECTION APPROPRIÉES. DISSIMULER LES BÔTES DE RACCORDEMENT EN SURFACE DES MURS EXTÉRIEURS, DES CLOISONS ET DES PLAFONDS À L'INTÉRIEUR DE CEUX-CI.
- Q9 - SELON LA NORME 9.10.19 DU C.C.Q., UN DÉTECTEUR DE FUMÉE DOIT ÊTRE INSTALLÉ DANS CHAQUE CHAMBRE ET MINIMALEMENT UN PAR ÉTAGE, DANS LES CORRIDORS ET AU SOUS-SOL. CEUX-CI DOIVENT ÊTRE RACCORDES DE FAÇON PERMANENTE AU SYSTÈME ÉLECTRIQUE ET ÊTRE MUNIS D'UNE PILE AUXILIAIRE.
- Q10 - SELON LA MÊME NORME (9.10.19), UN DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE DOIT ÊTRE INSTALLÉ DANS TOUTE RÉSIDENCE AVEC UN APPAREIL DE COMBUSTION (FOYER OU AUTRE) OU D'UN GARAGE ANNEXÉ À LA RÉSIDENCE. CEUX-CI DOIVENT ÊTRE RACCORDES DE FAÇON PERMANENTE AU SYSTÈME ÉLECTRIQUE ET ÊTRE MUNIS D'UNE PILE AUXILIAIRE.
- Q11 - VALIDER ET COORDONNER L'EMPLACEMENT DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE AVEC LE CLIENT.

## R - CHAUFFAGE ET VENTILATION

- R1 - L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE APPROUVER AU PROFESSIONNEL / CLIENT UN PLAN DE DISTRIBUTION DES ÉLÉMENTS DE VENTILATION AVANT LES TRAVAUX.
- R2 - FOURNIR ET INSTALLER DANS CHAQUE SALLE DE BAIN DU BÂTIMENT UN ÉVACUATEUR CONFORME À L'ARTICLE 9.32.1.2 DU C.C.Q. OU RACCORDÉ AU SYSTÈME DE VENTILATION DE LA RÉSIDENCE. FOURNIR ET INSTALLER DES GAINES ISOLÉES EN ACIER GALVANISÉ, UN CAPOTIN EN ACIER PRÉPEINT ET UNE CONNECTION ÉLECTRIQUE AVEC INTERRUPTEUR.
- R3 - S'ASSURER QUE LES ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE SONT CONFORMES AUX NORMES ET EXIGENCES EN VIGUEUR.
- R4 - FOURNIR ET INSTALLER DES VENTILATEURS DE TOIT (VOIR PLAN DE TOITURE) ET S'ASSURER DE SUIVRE LES RECOMMANDATIONS DU FABRIQUANT.
- R5 - PRÉVOIR L'ÉVACUATION DE LA SÈCHEUSE ET SON CAPOTIN EN ACIER PRÉPEINT. VOIR ÉLÉVATIONS.
- R6 - S'ASSURER DE RESPECTER TOUTES LES NORMES ET CODES EN VIGUEUR POUR LES FOYERS ET LEUR CHEMINÉE, QUELLE SOIENT AU GAZ, AU BOIS, AU GRANULES OU AUTRE.

## S - PLOMBERIE

- S1 - FOURNIR ET INSTALLER UN SYSTÈME DE PLOMBERIE CONFORME AU CODE DE PLOMBERIE EN VIGUEUR.
- S2 - FOURNIR ET INSTALLER LES APPAREILS DE PLOMBERIE MONTRES AUX PLANS. MODÈLES À COORDONNER AVEC LE CLIENT. ASSURER LES BRANCHEMENTS ET ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES AU BON FONCTIONNEMENT DE CHAQUE APPAREIL.
- S3 - PRÉVOIR UNE ENTRÉE D'EAU ET UN RENVOI POUR UNE LAVEUSE.
- S4 - PRÉVOIR UNE SORTIE D'EAU EXTÉRIÈRE ANTIGEL.

## T - ESCALIERS ET GARDE-CORPS

- T1 - LES ESCALIERS DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX NORMES EN VIGUEUR.
- T2 - LES GARDE-CORPS ET LA HAUTEUR DE CEUX-CI DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA NORME 9.8.8.5 DU C.C.Q. ET NE PAS PERMETTRE NI LE PASSAGE D'UN OBJET SPHÉRIQUE DE 4" DE DIAMÈTRE.

## U - GÉNIE CIVIL

- U1 - ASSURER LES BRANCHEMENTS SANITAIRES REQUIS, CONFORMES AUX NORMES EN VIGUEUR ET EN COORDINATION AVEC LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE APPLICABLE

## LÉGENDE DES SYMBOLES

	NIVEAU
	SE RÉFÉRER AUX DESCRIPTIONS DES SYSTÈMES
	NUMÉRO DE PORTE/FENÊTRE EXTÉRIÈRE, VOIR FEUILLE A15
	HAUTEUR DE PLAFOND ET DES RETOMBÉES
	SPÉCIFICATION DE MATÉRIEL, VOIR ÉLÉVATIONS

# TALD

Tout commence par un plan.



A no du dessin  
B no de feuille où dessiné

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.  
L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

CLIENT  
**MartinBeaupré**  
Placements Serbeau  
405, boul Arthur-Sauvé, C.P 222 Saint-Eustache (Québec) J7R 4K6

PROJET  
PROTOTYPE POUR SOUMISSION

DESSINS  
NOTES GÉNÉRALES & DEVIS

DATE **MARS 2018** CONÇU PAR **S.G & B.L.**

ÉCHELLE : AUCUNE  
DESSINÉ PAR **A.D.**

FEUILLE  
A1  
A12

# TALO

Tout commence par un plan.

PLANS TRANSMIS SANS LICENCE  
NE PEUX PAS SERVIR À LA CONSTRUCTION  
SOUMISSION SEULEMENT

A no du dessin  
B no de feuille où dessiné

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUTS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUTS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

CONTACT

**TALO PLANS**  
247 rue St-Vallier Est, suite 300  
Québec, Qc G1K 3P4  
T 1.877.454.8256  
[taloplans.ca](http://taloplans.ca)

CLIENT

MartinBeupré  
Placements Serbeau

405, boul Arthur-Sauvé, C.P 222 Saint-Eustache (Québec) J7R 4K6

PROJET

PROTOTYPE POUR SOUMISSION

DESSINS

PLAN DES FONDATIONS

DATE MARS 2018

CONÇU PAR  
S.G & B.L.

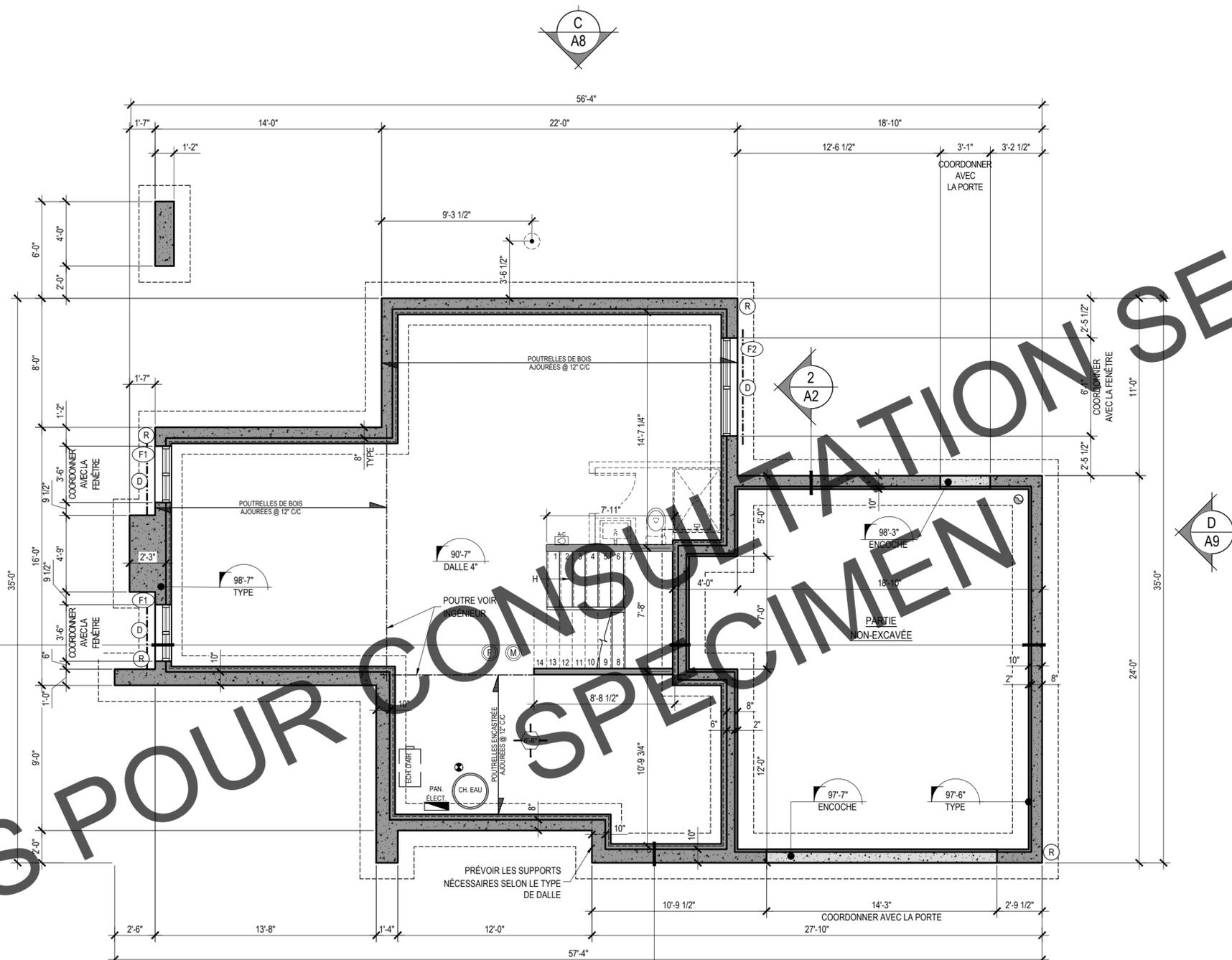
ÉCHELLE : 3/16" - 1'-0"

DESSINÉ PAR  
A.D.

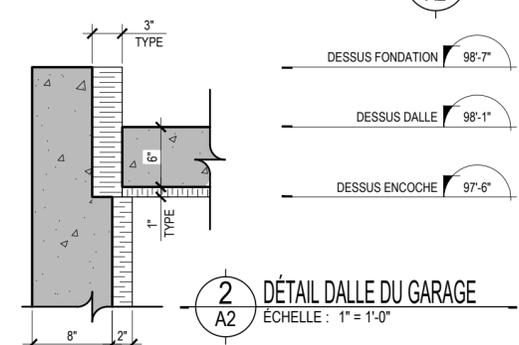
A2

A12

FEUILLE



**1** PLAN DES FONDATIONS  
ÉCHELLE : 3/16"=1'-0"



**2** DÉTAIL DALLE DU GARAGE  
ÉCHELLE : 1" = 1'-0"

**NOTES**

- LES CLOISONS INTÉRIEURES DU SOUS-SOL SONT COTÉES À PARTIR DE L'ISOLANT ET CELLES DES ÉTAGES HORS-SOL SONT COTÉES À PARTIR DE LA FACE INTÉRIÈRE DES 2X6.
- INSTALLER LE GYPSE SANS JOINT, SUR TOUTS LES PANNEAUX ISOLANT AU SOUS-SOL
- PRÉVOIR UN ENDUIT IGNIFUGE SUR URÉTHANE S'IL EST NON RECOUVERT PAR UNE BARRIÈRE THERMIQUE (GYPSE)
- PRÉVOIR LES SORTIES DE PLOMBERIE SELON L'AMÉNAGEMENT PRÉVU AU SOUS-SOL

**LÉGENDE**

- FOND DE CLOUAGE À PRÉVOIR POUR L'INSTALLATION DU MOBILIER INTÉGRÉ ET DES MAINS COURANTES. LES EMPLACEMENTS IDENTIFIÉS SONT À TITRE INFORMATIF. PRÉVOIR LES FONDS DE CLOUAGE NÉCESSAIRE POUR TOUT AUTRE ÉQUIPEMENT L'EXIGEANT.
- PRÉVOIR UNE SORTIE D'EAU EXTÉRIÈRE ANTIGEL
- DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE
- DÉTECTEUR DE FUMÉE
- REGARD DE DRAIN
- DRAIN DE MARGELLE
- LINTEAU ENCASTRÉ, VOIR INGÉNIEUR
- PRÉVOIR DE L'ISOLANT ACOUSTIQUE DANS LA CLOISON
- SOUFFLAGE POUR PLOMBERIE
- CONDUITS DE DRAIN DE TOITS EN ABS AVEC MEMBRANE ACOUSTIQUE ET ISOLATION
- SORTIE D'ASPIRATEUR CENTRAL
- RETOUR D'AIR RACCORDÉ À L'ÉCHANGEUR D'AIR SUR MINUTERIE
- DRAIN DE PLANCHER

PLANS POUR CONSULTATION SEULEMENT

# TALO

Tout commence par un plan.

PLANS TRANSMIS SANS LICENCE  
NE PEUX PAS SERVIR À LA CONSTRUCTION  
SOUMISSION SEULEMENT

A no du dessin  
B no de feuille où dessiné

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

CONTACT

**TALO PLANS**  
247 rue St-Vallier Est, suite 300  
Québec, Qc G1K 3P4  
T 1.877.454.8256  
taloplans.ca

CLIENT

MartinBeupré  
Placements Serbeau

405, boul Arthur-Sauvé, C.P 222 Saint-Eustache (Québec) J7R 4K6

PROJET

PROTOTYPE POUR SOUMISSION

DESSINS

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

DATE MARS 2018

CONÇU PAR  
S.G & B.L.

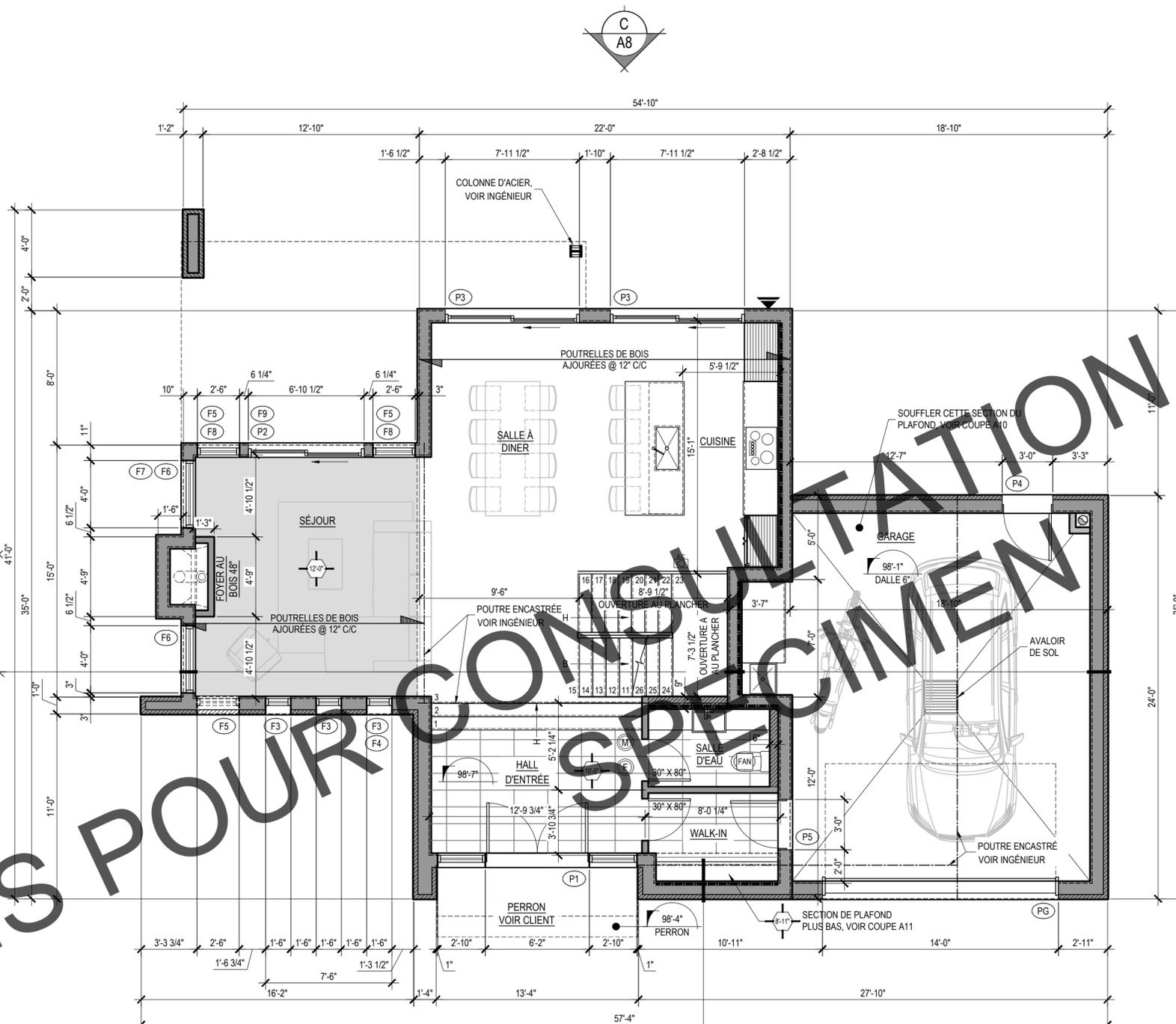
ÉCHELLE : 3/16" - 1'-0"

DESSINÉ PAR  
A.D.

A3

A12

FEUILLE



1 PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE  
ÉCHELLE : 3/16" = 1'-0"

### NOTES

- LES CLOISONS INTÉRIEURES DU SOUS-SOL SONT COTÉES À PARTIR DE L'ISOLANT ET CELLES DES ÉTAGES HORS-SOL SONT COTÉES À PARTIR DE LA FACE INTÉRIÈRE DES 2X6.
- INSTALLER LE GYPSE SANS JOINT, SUR TOUS LES PANNEAUX ISOLANT AU SOUS-SOL
- PRÉVOIR UN ENDUIT IGNIFUGE SUR URÉTHANE S'IL EST NON RECOUVERT PAR UNE BARRIÈRE THERMIQUE (GYPSE)
- PRÉVOIR LES SORTIES DE PLOMBERIE SELON L'AMÉNAGEMENT PRÉVU AU SOUS-SOL

### LÉGENDE

- FOND DE CLOUAGE À PRÉVOIR POUR L'INSTALLATION DU MOBILIER INTÉGRÉ ET DES MAINS COURANTES. LES EMPLACEMENTS IDENTIFIÉS SONT À TITRE INFORMATIF. PRÉVOIR LES FONDS DE CLOUAGE NÉCESSAIRE POUR TOUT AUTRE ÉQUIPEMENT L'EXIGEANT.
- PRÉVOIR UNE SORTIE D'EAU EXTÉRIÈRE ANTIGEL
- DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE
- DÉTECTEUR DE FUMÉE
- REGARD DE DRAIN
- DRAIN DE MARGELLE
- LINTEAU ENCASTRÉ, VOIR INGÉNIEUR
- PRÉVOIR DE L'ISOLANT ACOUSTIQUE DANS LA CLOISON
- SOUFFLAGE POUR PLOMBERIE
- CONDUITS DE DRAIN DE TOITS EN ABS AVEC MEMBRANE ACOUSTIQUE ET ISOLATION
- SORTIE D'ASPIRATEUR CENTRAL
- RETOUR D'AIR RACCORDÉ À L'ÉCHANGEUR D'AIR SUR MINUTERIE
- DRAIN DE PLANCHER

PLANS POUR CONSULTATION SEULEMENT

# TALD

Tout commence par un plan.

PLANS TRANSMIS SANS LICENCE  
NE PEUX PAS SERVIR À LA CONSTRUCTION  
SOUMISSION SEULEMENT

A no du dessin  
B no de feuille où dessiné

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

CONTACT

**TALO PLANS**  
247 rue St-Vallier Est, suite 300  
Québec, Qc G1K 3P4  
T 1.877.454.8256  
[taloplans.ca](http://taloplans.ca)

CLIENT

MartinBeaupré  
Placements Serbeau

405, boul Arthur-Sauvé, C.P 222 Saint-Eustache (Québec) J7R 4K6

PROJET

PROTOTYPE POUR SOUMISSION

DESSINS

PLAN DE L'ÉTAGE

DATE MARS 2018

CONÇU PAR  
S.G & B.L.

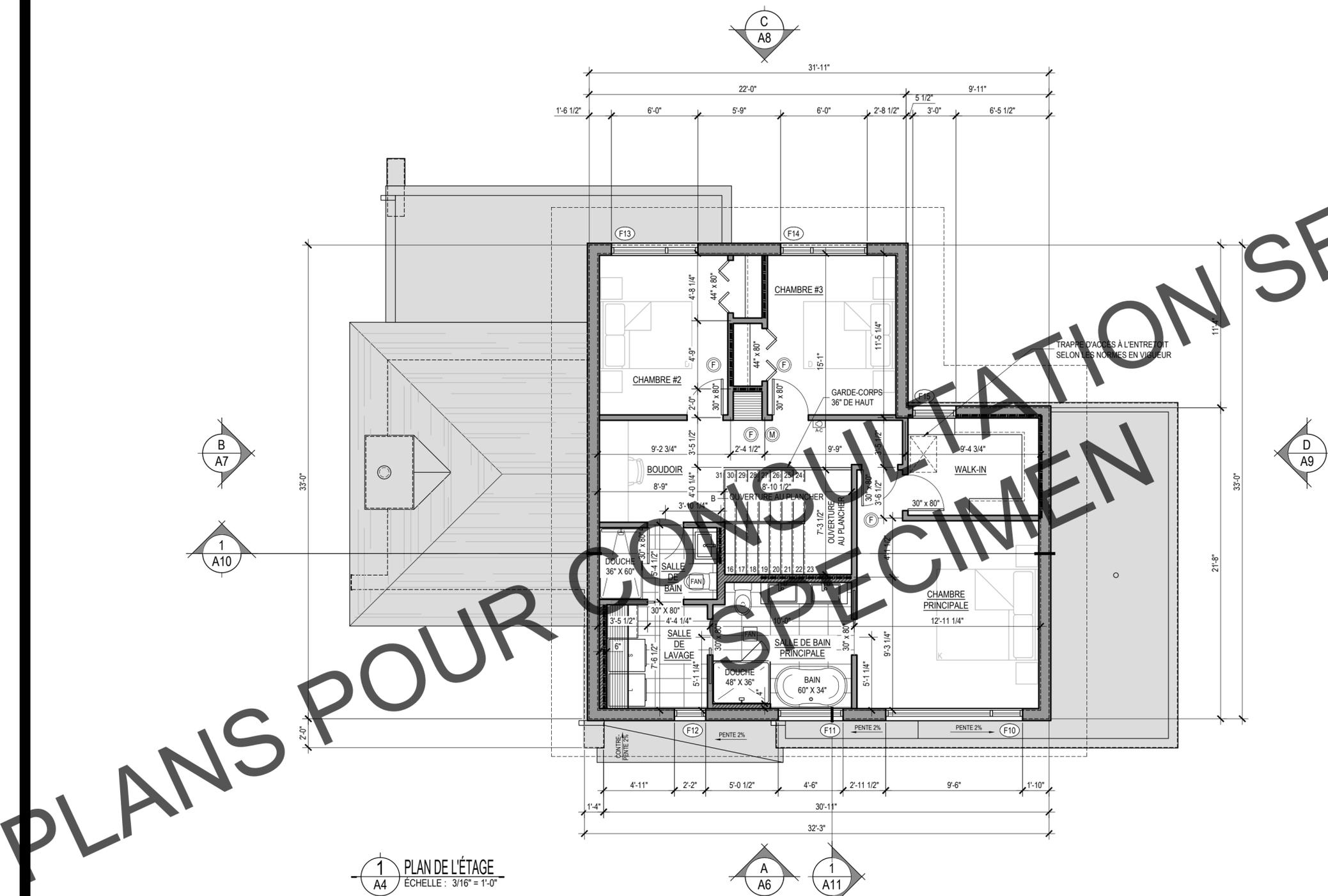
ÉCHELLE : 3/16" - 1'-0"

DESSINÉ PAR  
A.D.

A4

A12

FEUILLE



1 PLAN DE L'ÉTAGE  
ÉCHELLE : 3/16" = 1'-0"

### NOTES

- LES CLOISONS INTÉRIEURES DU SOUS-SOL SONT COTÉES À PARTIR DE L'ISOLANT ET CELLES DES ÉTAGES HORS-SOL SONT COTÉES À PARTIR DE LA FACE INTÉRIÈRE DES 2X6.
- INSTALLER LE GYPSE SANS JOINT, SUR TOUS LES PANNEAUX ISOLANT AU SOUS-SOL.
- PRÉVOIR UN ENDUIT IGNIFUGE SUR URÉTHANE S'IL EST NON RECOUVERT PAR UNE BARRIÈRE THERMIQUE (GYPSE)
- PRÉVOIR LES SORTIES DE PLOMBERIE SELON L'AMÉNAGEMENT PRÉVU AU SOUS-SOL

### LÉGENDE

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>FOND DE CLOUAGE À PRÉVOIR POUR L'INSTALLATION DU MOBILIER INTÉGRÉ ET DES MAINS COURANTES. LES EMPLACEMENTS IDENTIFIÉS SONT À TITRE INFORMATIF. PRÉVOIR LES FONDS DE CLOUAGE NÉCESSAIRE POUR TOUT AUTRE ÉQUIPEMENT L'EXIGEANT.</li> <li>PRÉVOIR UNE SORTIE D'EAU EXTÉRIÈRE ANTIGEL</li> <li>DETECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE</li> <li>DETECTEUR DE FUMÉE</li> <li>REGARD DE DRAIN</li> <li>DRAIN DE MARGELLE</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>LINTEAU ENCASTRÉ, VOIR INGÉNIEUR</li> <li>PRÉVOIR DE L'ISOLANT ACOUSTIQUE DANS LA CLOISON</li> <li>SOUFFLAGE POUR PLOMBERIE</li> <li>CONDUITS DE DRAIN DE TOITS EN ABS AVEC MEMBRANE ACOUSTIQUE ET ISOLATION</li> <li>SORTIE D'ASPIRATEUR CENTRAL</li> <li>RETOUR D'AIR RACCORDÉ À L'ÉCHANGEUR D'AIR SUR MINUTERIE</li> <li>DRAIN DE PLANCHER</li> </ul> |
|---|---|

# TALD

Tout commence par un plan.

PLANS TRANSMIS SANS LICENCE  
NE PEUX PAS SERVIR À LA CONSTRUCTION  
SOUMISSION SEULEMENT

A no du dessin  
B no de feuille où dessiné

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

CONTACT  
**TALD PLANS**  
247 rue St-Vallier Est, suite 300  
Québec, Qc G1K 3P4  
T 1.877.454.8256  
[taloplans.ca](http://taloplans.ca)

CLIENT  
MartinBeaupré  
Placements Serbeau

405, boul Arthur-Sauvé, C.P 222 Saint-Eustache (Québec) J7R 4K6

PROJET  
PROTOTYPE POUR SOUMISSION

DESSINS  
PLAN DE LA TOITURE

DATE MARS 2018 CONÇU PAR S.G & B.L.

ÉCHELLE : 3/16" - 1'-0"  
DESSINÉ PAR A.D.

A5  
FEUILLE  
A12



1 PLAN DE TOITURE  
A5 ÉCHELLE : 1/4" = 1'-0"

### VENTILATION DE L'ENTRETOIT

**ARTICLE 9.19.1.2.**  
LA SURFACE LIBRE DE L'ENSEMBLE DES ORIFICES DE VENTILATION DOIT ÊTRE D'AU MOINS 2% DE LA SURFACE DE PLAFOND RECOUVERT PAR L'ISOLANT.

**ARTICLE 9.19.1.2.2)**  
SI LA PENTE DU TOIT EST INFÉRIEURE À 1:6, L'ENSEMBLE DES ORIFICES DE VENTILATION DOIVENT OFFRIR UNE SURFACE LIBRE D'AU MOINS 1/150 DE LA SURFACE DU PLAFOND RECOUVERT D'UN ISOLANT.

**ARTICLE 9.19.1.2.3)**  
LES ORIFICES DE VENTILATION DOIVENT ÊTRE SITUÉS DANS LE TOIT, EN DÉBORD DE TOIT, DANS LES PIGNONS OU À PLUSIEURS DE CES ENDROITS À LA FOIS ET DOIVENT ÊTRE RÉPARTIS :  
A) ÉGALEMENT SUR LES FACES OPPOSÉES DU BÂTIMENT;  
B) AVEC AU MOINS 25% DE LA VENTILATION EXIGÉE EN PARTIE SUPÉRIEURE; ET  
C) AVEC AU MOINS 25% EN PARTIE INFÉRIEURE.

**MÉTHODE DE CALCUL**

**MAISON**  
SURFACE DE PLAFOND ISOLÉ : 959 p<sup>2</sup>  
1/300 x 959 p<sup>2</sup> = 3.20 p<sup>2</sup> (VENTILATION MINIMUM)

SURFACE DE SOFFITE VENTILÉE À 2%  
138p<sup>2</sup> X 2% = 2.76 p<sup>2</sup>

VENTILATEUR MAXIMUM (2): 2.0 p<sup>2</sup>

SURFACE TOTALE DE VENTILATION : 4.76 p<sup>2</sup>  
SURFACE DE VENTILATION EN PARTIE INFÉRIEURE : 2.76 p<sup>2</sup> (58%)  
SURFACE DE VENTILATION EN PARTIE SUPÉRIEURE : 2.0 p<sup>2</sup> (42%)

**SÉJOUR**  
SURFACE DE PLAFOND ISOLÉ : 224 p<sup>2</sup>  
1/300 x 224 p<sup>2</sup> = 0.75 p<sup>2</sup> (VENTILATION MINIMUM)

SURFACE DE SOFFITE VENTILÉE À 2%  
46 X 2% = 0.92 p<sup>2</sup>

VENTILATEUR MAXIMUM (1): 1.0 p<sup>2</sup>

SURFACE TOTALE DE VENTILATION : 1.92 p<sup>2</sup>  
SURFACE DE VENTILATION EN PARTIE INFÉRIEURE : 0.92 p<sup>2</sup> (48%)  
SURFACE DE VENTILATION EN PARTIE SUPÉRIEURE : 1.0 p<sup>2</sup> (52%)

**GARAGE**  
SURFACE DE PLAFOND ISOLÉ : 244 p<sup>2</sup>  
1/150 x 244 p<sup>2</sup> = 1.62 p<sup>2</sup> (VENTILATION MINIMUM)

SURFACE DE GRILLE DE VENTILATION VENTILÉE À 50% : 4.0 p<sup>2</sup>  
50% X 4.0p<sup>2</sup> = 2.0 p<sup>2</sup>

VENTILATEUR MAXIMUM (1) : 1.0 p<sup>2</sup>

SURFACE TOTALE DE VENTILATION : 3.00 p<sup>2</sup>  
SURFACE DE VENTILATION EN PARTIE INFÉRIEURE : 2.0 p<sup>2</sup> (66%)  
SURFACE DE VENTILATION EN PARTIE SUPÉRIEURE : 1 p<sup>2</sup> (33%)

# TALO

Tout commence par un plan.



ÉLEVATION AVANT  
ÉCHELLE : 3/16" = 1'-0"

PLANS TRANSMIS SANS LICENCE  
NE PEUX PAS SERVIR À LA CONSTRUCTION  
SOUMISSION SEULEMENT

A no du dessin  
B no de feuille où dessiné

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.  
L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.  
LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

CONTACT  
**TALO PLANS**  
247 rue St-Vallier Est, suite 300  
Québec, Qc G1K 3P4  
T 1.877.454.8256  
[taloplans.ca](http://taloplans.ca)

CLIENT  
MartinBeaupré  
Placements Serbeau

405, boul Arthur-Sauvé, C.P 222 Saint-Eustache (Québec) J7R 4K6

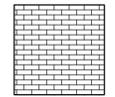
PROJET  
PROTOTYPE POUR SOUMISSION

DESSINS  
ÉLEVATION AVANT

DATE MARS 2018  
ÉCHELLE : 3/16" - 1'-0"  
CONÇU PAR S.G & B.L.

DESSINÉ PAR A.D.

### LÉGENDE DES REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS

	<b>REVÊTEMENT DE TYPE T-1</b> BARDEAUX D'ASPHALTE COULEUR AU CHOIX DU CLIENT INSTALLATION SELON LES NORMES DU FABRICANT		<b>REVÊTEMENT DE TYPE B-1</b> DÉCLIN DE BOIS COULEUR AU CHOIX DU CLIENT
	<b>REVÊTEMENT DE TYPE P-1</b> PANNEAUX DE FIBROCIMENT COULEUR AU CHOIX DU CLIENT		<b>REVÊTEMENT DE TYPE M-1</b> MAÇONNERIE COULEUR AU CHOIX DU CLIENT
	<b>FONDATION</b>		<b>FASCIA</b> VOIR NOTE ①

### SPÉCIFICATIONS DES MATÉRIAUX

- |  |   |  |
|--|---|--|
| ① FASCIA EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉ AUX REVÊTEMENTS   | ⑥ JOUES DE LA PORTE DE GARAGE EN ACIER PRÉPEINT DE COULEUR NOIR APPAREILLÉE À GENTEK #525 | ⑫ PIEUX VISSÉ  |
| ② SOLIN EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉ AUX REVÊTEMENTS  | ⑦ SOFFITE EN REVÊTEMENT P-1, JOINTS ALIGNÉS AVEC CEUX DES ÉLEVATIONS                      | ⑬ MAÇONNERIE M-1 COUPÉE ET COLLÉE SUR UN PANNEAU DE BÉTON LÉGER OU ELLE NE PEUT PAS ÊTRE SUPPORTÉE |
| ③ MOULURE EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉ AUX REVÊTEMENTS  | ⑧ SOFFITE EN REVÊTEMENT P-2, JOINTS ALIGNÉS AVEC CEUX DES ÉLEVATIONS                      | ⑭ VENTILATEUR DE TOIT, VOIR DÉTAIL 3/A11<br>COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS DE TOIT            |
| ④ PERSIENNE DE VENTILATION<br>PERSIENNE DE VENTILATION EN ALUMINIUM PRÉPEINT DE COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS ADJACENTS.<br>SE RÉFÉRER AUX CALCULS SUR LE PLAN DE TOITURE POUR LE DIMENSIONNEMENT ET LA QUANTITÉ REQUISE | ⑨ LUMINAIRES ENCASTRÉS<br>AU CHOIX DU CLIENT  | ⑮ LINTEAU À MAÇONNERIE, VOIR INGÉNIEUR SI NÉCESSAIRE   |
| ⑤ LUMINAIRES MURAUX<br>AU CHOIX DES CLIENTS  | ⑩ MARGELLE  | ⑯ MASTIC D'ÉTANCHÉITÉ FLEXIBLE<br>COULEUR APPAREILLÉ AU MORTIER DE M-1                             |
|  | ⑪ DRAIN   | ⑰ SOFFITE VENTILLÉ<br>COULEUR APPAREILLÉ AU REVÊTEMENT P-1   |

A6  
A12  
FEUILLE

# TALO

Tout commence par un plan.

PLANS TRANSMIS SANS LICENCE  
NE PEUX PAS SERVIR À LA CONSTRUCTION  
SOUMISSION SEULEMENT

A no du dessin  
B no de feuille où dessiné

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

CONTACT  
**TALO PLANS**  
247 rue St-Vallier Est, suite 300  
Québec, Qc G1K 3P4  
T 1.877.454.8256  
[taloplans.ca](http://taloplans.ca)

CLIENT  
MartinBeaupré  
Placements Serbeau

405, boul Arthur-Sauvé, C.P 222 Saint-Eustache (Québec) J7R 4K6

PROJET  
PROTOTYPE POUR SOUMISSION

DESSINS  
ÉLÉVATION LATÉRALE GAUCHE

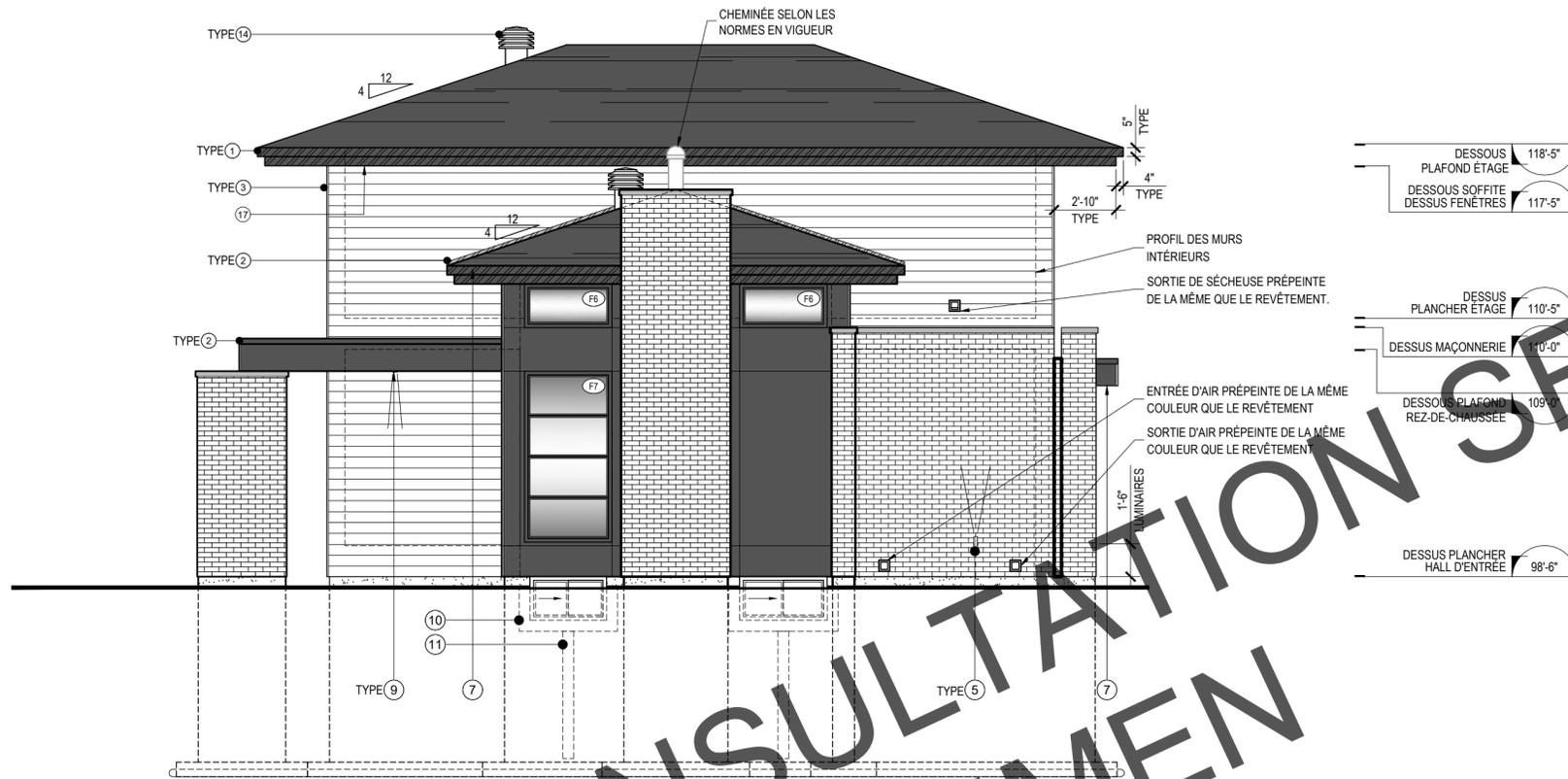
DATE MARS 2018 CONÇU PAR S.G & B.L.

ÉCHELLE : 3/16" - 1'-0"

DESSINÉ PAR A.D.

FEUILLE  
A7  
A12

- ±123'-0" DESSUS FAÎTE
- 118'-5" DESSOUS PLAFOND ÉTAGE
- 117'-5" DESSOUS SOFFITE
- 116'-4" DESSUS MAÇONNERIE
- 112'-0" DESSOUS PLAFOND REZ-DE-CHAUSSEE DESSUS FENÊTRES
- 109'-6" DESSUS PARAPET
- 109'-0" DESSOUS PLAFOND REZ-DE-CHAUSSEE
- 108'-0" DESSOUS SOFFITE DESSUS FENÊTRES
- 100'-0" DESSUS PLANCHER REZ-DE-CHAUSSEE
- 98'-7" DESSOUS PLAFOND SOUS-SOL
- 90'-7" DESSUS DALLE SOUS-SOL
- 90'-1" DESSUS SEMELLE



B  
A7  
ÉLÉVATION LATÉRALE GAUCHE  
ÉCHELLE : 3/16" - 1'-0"

### LEGENDE DES REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS

- REVÊTEMENT DE TYPE T-1**  
BARDEAUX D'ASPHALTE  
COULEUR AU CHOIX DU CLIENT  
INSTALLATION SELON LES NORMES DU FABRICANT
- REVÊTEMENT DE TYPE B-1**  
DÉCLIN DE BOIS  
COULEUR AU CHOIX DU CLIENT
- REVÊTEMENT DE TYPE P-1**  
PANNÉAUX DE FIBROCIMENT  
COULEUR AU CHOIX DU CLIENT
- REVÊTEMENT DE TYPE M-1**  
MAÇONNERIE  
COULEUR AU CHOIX DU CLIENT
- FONDATION**
- FASCIA**  
VOIR NOTE ①

### SPÉCIFICATIONS DES MATÉRIAUX

- ① FASCIA EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉ AUX REVÊTEMENTS
- ② SOLIN EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉ AUX REVÊTEMENTS
- ③ MOULURE EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉ AUX REVÊTEMENTS
- ④ PERSIENNE DE VENTILATION  
PERSIENNE DE VENTILATION EN ALUMINIUM PRÉPEINT DE COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS ADJACENTS.  
SE RÉFÉRER AUX CALCULS SUR LE PLAN DE TOITURE POUR LE DIMENSIONNEMENT ET LA QUANTITÉ REQUISE
- ⑤ LUMINAIRES MURAUX  
AU CHOIX DES CLIENTS
- ⑥ JOUES DE LA PORTE DE GARAGE EN ACIER PRÉPEINT DE COULEUR NOIR APPAREILLÉE À GENTEK #525
- ⑦ SOFFITE EN REVÊTEMENT P-1, JOINTS ALIGNÉS AVEC CEUX DES ÉLÉVATIONS
- ⑧ SOFFITE EN REVÊTEMENT P-2, JOINTS ALIGNÉS AVEC CEUX DES ÉLÉVATIONS
- ⑨ LUMINAIRES ENCASTRÉS  
AU CHOIX DU CLIENT
- ⑩ MARGELLE
- ⑪ DRAIN
- ⑫ PIEUX VISSÉ
- ⑬ MAÇONNERIE M-1 COUPÉE ET COLLÉE SUR UN PANNÉAU DE BÉTON LÉGER OU ELLE NE PEUT PAS ÊTRE SUPPORTÉE
- ⑭ VENTILATEUR DE TOIT, VOIR DÉTAIL 3/A11  
COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS DE TOIT
- ⑮ LINTEAU À MAÇONNERIE, VOIR INGÉNIEUR SI NÉCESSAIRE
- ⑯ MASTIC D'ÉTANCHÉITÉ FLEXIBLE  
COULEUR APPAREILLÉ AU MORTIER DE M-1
- ⑰ SOFFITE VENTILLÉ  
COULEUR APPAREILLÉ AU REVÊTEMENT P-1

# TALO

Tout commence par un plan.

PLANS TRANSMIS SANS LICENCE  
NE PEUX PAS SERVIR À LA CONSTRUCTION  
SOUMISSION SEULEMENT

A no du dessin  
B no de feuille où dessiné

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUTS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUTS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

CONTACT  
**TALO PLANS**  
247 rue St-Vallier Est, suite 300  
Québec, Qc G1K 3P4  
T 1.877.454.8256  
[taloplans.ca](http://taloplans.ca)

CLIENT  
MartinBeaupré  
Placements Serbeau

405, boul Arthur-Sauvé, C.P 222 Saint-Eustache (Québec) J7R 4K6

PROJET  
PROTOTYPE POUR SOUMISSION

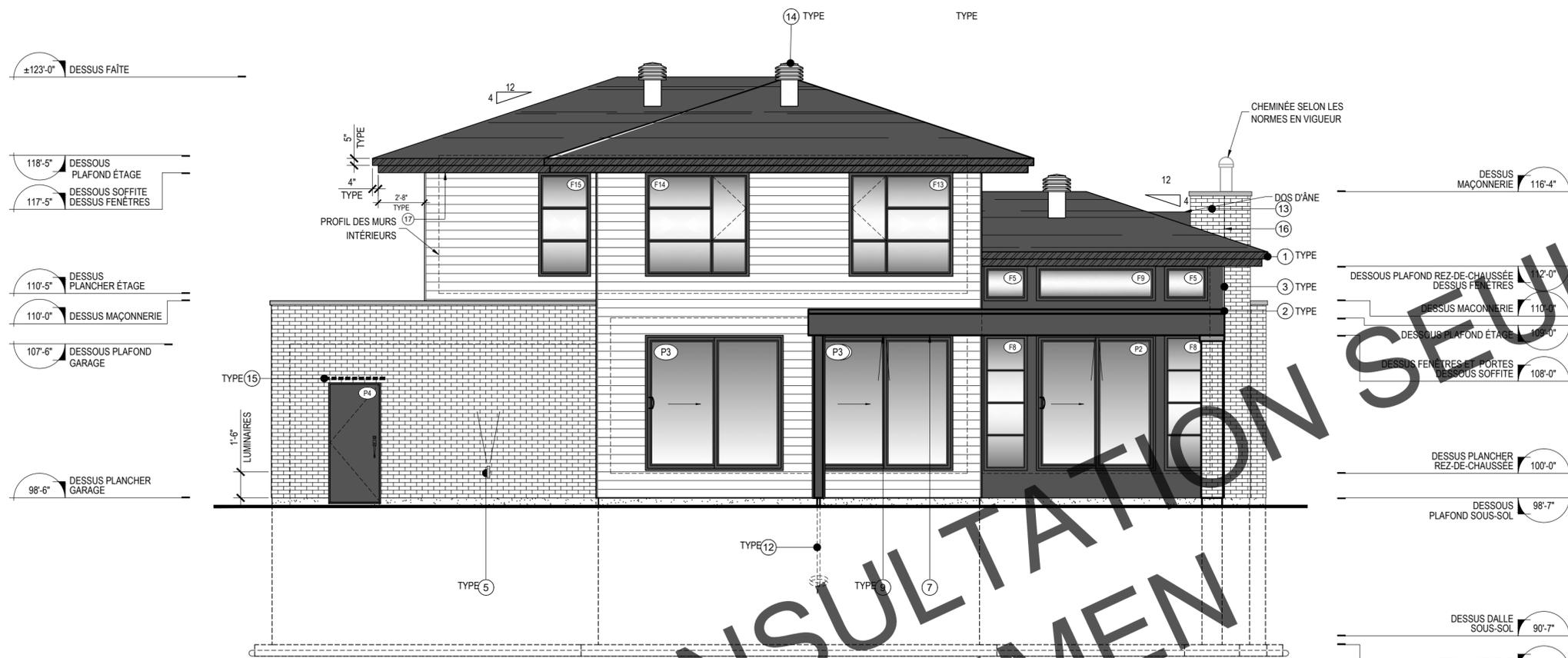
DESSINS  
ÉLÉVATION ARRIÈRE

DATE MARS 2018 CONÇU PAR S.G & B.L.

ÉCHELLE : 3/16" - 1'-0"

DESSINÉ PAR A.D.

FEUILLE  
A8  
A12



- ±123'-0" DESSUS FAÎTE
- 118'-5" DESSOUS PLAFOND ÉTAGE
- 117'-5" DESSOUS SOFFITE DESSUS FENÊTRES
- 110'-5" DESSUS PLANCHER ÉTAGE
- 110'-0" DESSUS MAÇONNERIE
- 107'-6" DESSOUS PLAFOND GARAGE
- 98'-6" DESSUS PLANCHER GARAGE

- DESSUS MAÇONNERIE 116'-4"
- DESSOUS PLAFOND REZ-DE-CHAUSÉE DESSUS FENÊTRES 112'-0"
- DESSUS MAÇONNERIE 110'-0"
- DESSOUS PLAFOND ÉTAGE 109'-0"
- DESSUS FENÊTRES ET PORTES DESSOUS SOFFITE 108'-0"
- DESSUS PLANCHER REZ-DE-CHAUSÉE 100'-0"
- DESSOUS PLAFOND SOUS-SOL 98'-7"
- DESSUS DALLE SOUS-SOL 90'-7"
- DESSUS SEMELLE 90'-1"

C ÉLÉVATION ARRIÈRE  
A8 ÉCHELLE : 3/16"=1'-0"

### LEGENDE DES REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS

- REVÊTEMENT DE TYPE T-1**  
BARDEAUX D'ASPHALTE  
COULEUR AU CHOIX DU CLIENT  
INSTALLATION SELON LES NORMES DU FABRICANT
- REVÊTEMENT DE TYPE B-1**  
DÉCLIN DE BOIS  
COULEUR AU CHOIX DU CLIENT
- REVÊTEMENT DE TYPE P-1**  
PANNEAUX DE FIBROCIMENT  
COULEUR AU CHOIX DU CLIENT
- REVÊTEMENT DE TYPE M-1**  
MAÇONNERIE  
COULEUR AU CHOIX DU CLIENT
- FONDATION**
- FASCIA**  
VOIR NOTE ①

### SPÉCIFICATIONS DES MATÉRIAUX

- ① FASCIA EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉ AUX REVÊTEMENTS
- ② SOLIN EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉ AUX REVÊTEMENTS
- ③ MOULURE EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉ AUX REVÊTEMENTS
- ④ PERSIENNE DE VENTILATION  
PERSIENNE DE VENTILATION EN ALUMINIUM PRÉPEINT DE COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS ADJACENTS.  
SE RÉFÉRER AUX CALCULS SUR LE PLAN DE TOITURE POUR LE DIMENSIONNEMENT ET LA QUANTITÉ REQUISE
- ⑤ LUMINAIRES MURAUX  
AU CHOIX DES CLIENTS
- ⑥ JOUES DE LA PORTE DE GARAGE EN ACIER PRÉPEINT DE COULEUR NOIR APPAREILLÉE À GENTEK #525
- ⑦ SOFFITE EN REVÊTEMENT P-1, JOINTS ALIGNÉS AVEC CEUX DES ÉLÉVATIONS
- ⑧ SOFFITE EN REVÊTEMENT P-2, JOINTS ALIGNÉS AVEC CEUX DES ÉLÉVATIONS
- ⑨ LUMINAIRES ENCASTRÉS  
AU CHOIX DU CLIENT
- ⑩ MARGELLE
- ⑪ DRAIN
- ⑫ PIEUX VISSÉ
- ⑬ MAÇONNERIE M-1 COUPÉE ET COLLÉE SUR UN PANNEAU DE BÉTON LÉGER OU ELLE NE PEUT PAS ÊTRE SUPPORTÉE
- ⑭ VENTILATEUR DE TOIT, VOIR DÉTAIL 3/A11  
COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS DE TOIT
- ⑮ LINTEAU À MAÇONNERIE, VOIR INGÉNIEUR SI NÉCESSAIRE
- ⑯ MASTIC D'ÉTANCHÉITÉ FLEXIBLE  
COULEUR APPAREILLÉ AU MORTIER DE M-1
- ⑰ SOFFITE VENTILLÉ  
COULEUR APPAREILLÉ AU REVÊTEMENT P-1

# TALO

Tout commence par un plan.

PLANS TRANSMIS SANS LICENCE  
NE PEUX PAS SERVIR À LA CONSTRUCTION  
SOUMISSION SEULEMENT

A no du dessin  
B no de feuille où dessiné

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUTS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUTS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

CONTACT  
**TALO PLANS**  
247 rue St-Vallier Est, suite 300  
Québec, Qc G1K 3P4  
T 1.877.454.8256  
[taloplans.ca](http://taloplans.ca)

CLIENT  
MartinBeupré  
Placements Serbeau

405, boul Arthur-Sauvé, C.P 222 Saint-Eustache (Québec) J7R 4K6

PROJET  
PROTOTYPE POUR SOUMISSION

DESSINS  
ÉLEVATION LATÉRALE DROITE

DATE MARS 2018 CONÇU PAR S.G & B.L.

ÉCHELLE : 3/16" - 1'-0"

DESSINÉ PAR A.D.

A9

A12



D ÉLEVATION LATÉRALE DROITE  
A9 ÉCHELLE : 3/16" - 1'-0"

## LEGENDE DES REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS

REVÊTEMENT DE TYPE T-1  
BARDEAUX D'ASPHALTE  
COULEUR AU CHOIX DU CLIENT  
INSTALLATION SELON LES NORMES DU FABRICANT

REVÊTEMENT DE TYPE B-1  
DÉCLIN DE BOIS  
COULEUR AU CHOIX DU CLIENT

REVÊTEMENT DE TYPE P-1  
PANNEAUX DE FIBROCIMENT  
COULEUR AU CHOIX DU CLIENT

REVÊTEMENT DE TYPE M-1  
MAÇONNERIE  
COULEUR AU CHOIX DU CLIENT

FONDATION

FASCIA  
VOIR NOTE ①

## SPÉCIFICATIONS DES MATÉRIAUX

- ① FASCIA EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉ AUX REVÊTEMENTS
- ② SOLIN EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉ AUX REVÊTEMENTS
- ③ MOULURE EN ACIER OU ALUMINIUM DE CALIBRE SUFFISANT POUR EMPÊCHER LE VOILAGE, COULEUR APPAREILLÉ AUX REVÊTEMENTS
- ④ PERSIENNE DE VENTILATION  
PERSIENNE DE VENTILATION EN ALUMINIUM PRÉPEINT DE COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS ADJACENTS.  
SE RÉFÉRER AUX CALCULS SUR LE PLAN DE TOITURE POUR LE DIMENSIONNEMENT ET LA QUANTITÉ REQUISE
- ⑤ LUMINAIRES MURAUX  
AU CHOIX DES CLIENTS

- ⑥ JOUES DE LA PORTE DE GARAGE EN ACIER PRÉPEINT DE COULEUR NOIR APPAREILLÉE À GENTEK #525
- ⑦ SOFFITE EN REVÊTEMENT P-1, JOINTS ALIGNÉS AVEC CEUX DES ÉLEVATIONS
- ⑧ SOFFITE EN REVÊTEMENT P-2, JOINTS ALIGNÉS AVEC CEUX DES ÉLEVATIONS
- ⑨ LUMINAIRES ENCASTRÉS  
AU CHOIX DU CLIENT
- ⑩ MARGELLE
- ⑪ DRAIN

- ⑫ PIEUX VISSÉ
- ⑬ MAÇONNERIE M-1 COUPÉE ET COLLÉE SUR UN PANNEAU DE BÉTON LÉGER OÙ ELLE NE PEUT PAS ÊTRE SUPPORTÉE
- ⑭ VENTILATEUR DE TOIT, VOIR DÉTAIL 3/A11  
COULEUR APPAREILLÉE AUX REVÊTEMENTS DE TOIT
- ⑮ LINTÉAU À MAÇONNERIE, VOIR INGÉNIEUR SI NÉCESSAIRE
- ⑯ MASTIC D'ÉTANCHÉITÉ FLEXIBLE  
COULEUR APPAREILLÉ AU MORTIER DE M-1
- ⑰ SOFFITE VENTILLÉ  
COULEUR APPAREILLÉ AU REVÊTEMENT P-1

# TALO

Tout commence par un plan.

PLANS TRANSMIS SANS LICENCE  
NE PEUX PAS SERVIR À LA CONSTRUCTION  
SOUMISSION SEULEMENT

A no du dessin  
B no de feuille où dessiné

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

CONTACT  
**TALO PLANS**  
247 rue St-Vallier Est, suite 300  
Québec, Qc G1K 3P4  
T 1.877.454.8256  
[taloplans.ca](http://taloplans.ca)

CLIENT  
MartinBeaupré  
Placements Serbeau

405, boul Arthur-Sauvé, C.P 222 Saint-Eustache (Québec) J7R 4K6

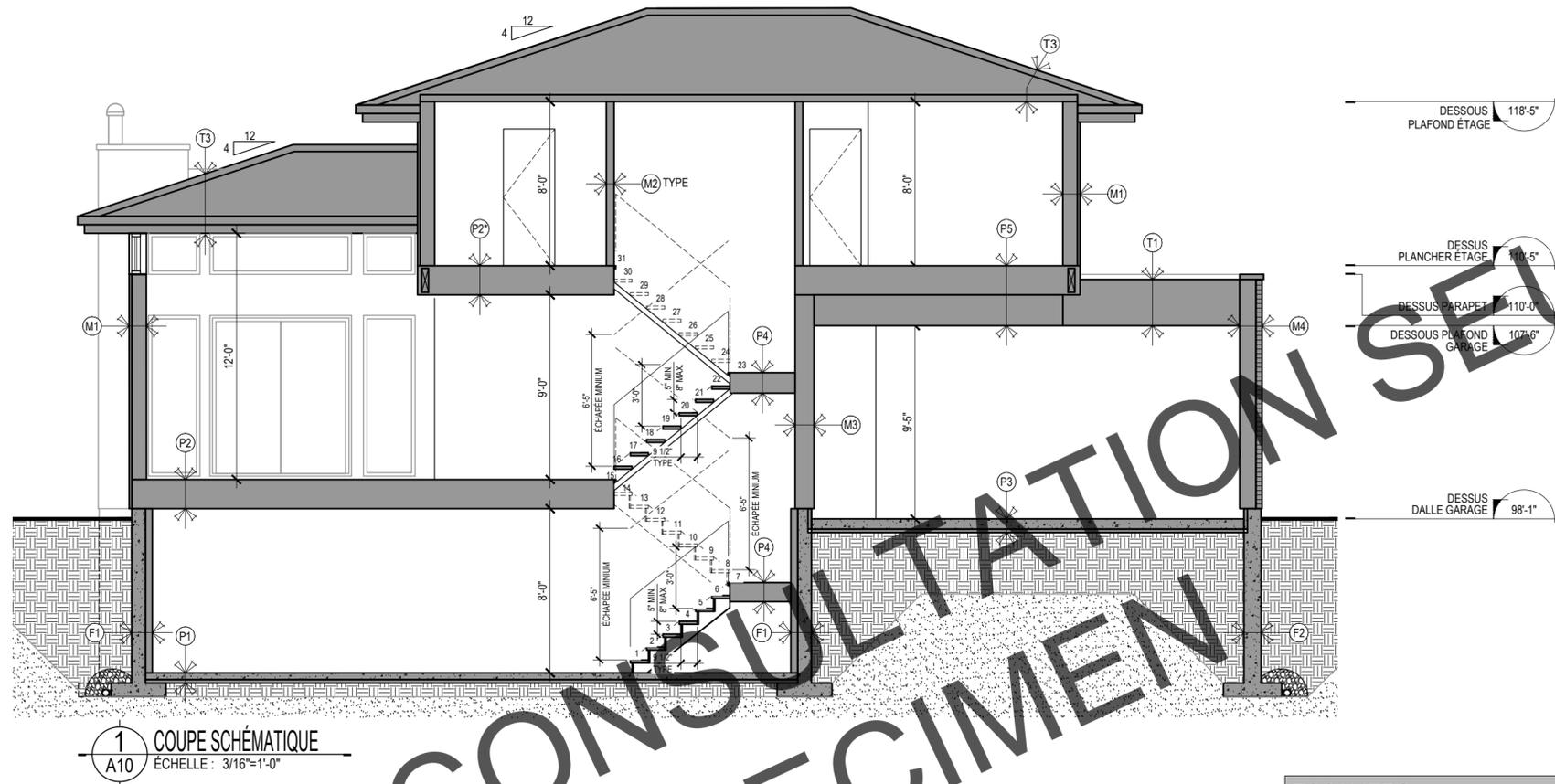
PROJET  
PROTOTYPE POUR SOUMISSION

DESSINS  
COUPE SCHEMATIQUE

DATE MARS 2018 CONÇU PAR S.G & B.L.

ÉCHELLE : 3/16" - 1'-0"  
DESSINÉ PAR A.D.

A10  
FEUILLE  
A12



1 COUPE SCHEMATIQUE  
A10 ÉCHELLE : 3/16"=1'-0"

## ESCALIERS

SOUS-SOL  
ESCALIER STANDARD AVEC LIMONS, MARCHES ET CONTREMARCHES EN BOIS TEINT  
ÉTAGE  
MARCHES EN BOIS TEINT SANS CONTREMARCHES, AVEC LIMON CENTRAL

## DESCRIPTIONS DES SYSTÈMES & COMPOSITIONS

- F1** MUR DE FONDATION (MAISON)
- ENDUIT IMPERMÉABILISANT (SOUS LE NIVEAU DU SOL)
  - MUR DE FONDATION 8", 10" OU 12" (VOIR PLAN, VOIR INGÉNIEUR)
  - ARMATURE D'ACIER SELON LES NORMES EN VIGUEUR
  - ISOLANT POLYSTYRÈNE EXTRUDÉ 3" (R15)
  - PARE-VAPEUR POLYÉTHYLÈNE 0.006" JOINTS SCÉLLÉS
  - FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C VERTICALES
  - GYPSE 1/2"
- F2** MUR DE FONDATION (GARAGE)
- ENDUIT IMPERMÉABILISANT (SOUS LE NIVEAU DU SOL)
  - MUR DE FONDATION 8" OU 10" (VOIR INGÉNIEUR)
  - ARMATURE D'ACIER SELON LES NORMES EN VIGUEUR
  - ISOLANT POLYSTYRÈNE EXTRUDÉ 3" (R15) SUR UNE HAUTEUR DE 2'-0" SOUS LE SOL
  - PIERRE CONCASSÉE ET COMPACTÉE
  - SOL NON-REMANIÉ
- M1** MUR EXTÉRIEUR - PAREMENT LÉGER
- REVÊTEMENT EXTÉRIEUR (VOIR LÉGENDE DES MATÉRIEAUX POUR SPÉCIFICATION)
  - FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C
  - MONTANTS DE BOIS SELON SOUFFLAGE
  - PAPIER TYVEK
  - ISOLANT EXPANSÉ 1"
  - OSB 7/8" PERFORÉ
  - MONTANTS 2"x6" @ 16" C/C
  - LAINE MINÉRALE R20
  - PARE-VAPEUR
  - FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C
  - GYPSE 1/2"
- M2** CLOISON INTÉRIEURE STANDARD - TOUT SAUF INDICATIONS CONTRAIRES
- GYPSE 1/2" JOINTS TRAITÉS
  - MONTANTS 2"x4" @ 16" C/C
  - GYPSE 1/2"
- M3** MUR MITOYEN ENTRE GARAGE ET MAISON
- GYPSE 1/2", JOINTS TRAITÉS (CÔTÉ MAISON)
  - FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C
  - PARE-VAPEUR
  - MONTANTS 2"x6" @ 16" C/C
  - LAINE MINÉRALE R20
  - OSB 7/8" PERFORÉ
  - ISOLANT EXPANSÉ 1"
  - MEMBRANE PARE-AIR / PARE-GAZ, JOINTS SCÉLLÉS
  - FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C ET SOUFFLAGE POUR ALIGNEMENT AVEC LA BASE DU MUR
  - GYPSE 5/8" TYPE X
- M4** MUR EXTÉRIEUR - MAÇONNERIE
- MAÇONNERIE (VOIR LÉGENDE DES MATÉRIEAUX POUR SPÉCIFICATION)
  - ESPACE D'AIR 1"
  - PAPIER TYVEK
  - ISOLANT EXPANSÉ 1"
  - OSB 7/8" PERFORÉ
  - MONTANTS 2"x6" @ 16" C/C
  - LAINE MINÉRALE R20
  - MEMBRANE PARE-AIR / PARE-GAZ, JOINTS SCÉLLÉS
  - FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C
  - GYPSE 1/2"

- P1** PLANCHER DU SOUS-SOL
- DALLE DE BÉTON ARMÉ 4", POLIE
  - PARE-VAPEUR POLYÉTHYLÈNE 0.006", JOINTS SCÉLLÉS
  - ISOLANT POLYSTYRÈNE EXTRUDÉ TYPE IV 1" (R5) SUR TOUTE LA SURFACE
  - REMBLAI GRANULAIRE 0-3/4" COMPACTÉ
  - SOL NON-REMANIÉ
- P2** PLANCHER
- REVÊTEMENT DE PLANCHER
  - CONTREPLAQUÉ 5/8" BOUVETÉ, COLLÉ ET VISSÉ
  - POUTRELLES AJOURÉES (VOIR INGÉNIEUR)
  - FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C
  - GYPSE 1/2"
- P3** PLANCHER DU GARAGE
- DALLE DE BÉTON ARMÉE 6", POLIE
  - PARE-VAPEUR POLYÉTHYLÈNE 0.006", JOINTS SCÉLLÉS
  - ISOLANT POLYSTYRÈNE EXTRUDÉ TYPE IV 1" (R5) SUR TOUTE LA SURFACE
  - REMBLAI GRANULAIRE 0-3/4" COMPACTÉ
  - SOL NON-REMANIÉ
- P4** PLANCHER DU PALIER
- REVÊTEMENT DE PLANCHER
  - CONTREPLAQUÉ 5/8" BOUVETÉ, COLLÉ ET VISSÉ
  - SOLIVES 2"x10" (VOIR INGÉNIEUR)
  - FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C
  - GYPSE 1/2", JOINTS TRAITÉS

- P5** PLANCHER DE L'ÉTAGE - GARAGE
- REVÊTEMENT DE PLANCHER
  - CONTREPLAQUÉ 5/8" BOUVETÉ, COLLÉ ET VISSÉ
  - POUTRELLES AJOURÉES (VOIR INGÉNIEUR)
  - SOUFFLAGE (ALIGNER AVEC LE PLAFOND DU GARAGE)
  - ISOLANT EN VRAC R-30 MINIMUM
  - PANNEAU ÉNERMAX 1/2" LAMINÉ D'UN PARE-VAPEUR D'ALUMINIUM, JOINTS SCÉLLÉS
  - FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C
  - GYPSE 1/2" (OU PANNEAU FINITION AU CHOIX DANS LE GARAGE)

- P6** SOUFFLAGE
- N/A
- P7** PLANCHER PORTE-À-FAUX
- N/A

- T1** TOITURE
- MEMBRANE ÉLASTOMÈRE DE FINITION CONTINUE SUR LA TOITURE, JOINTS SOUDÉS
  - MEMBRANE ÉLASTOMÈRE DE SOUS-COUCHE CONTINUE SUR LA TOITURE, JOINTS SOUDÉS
  - CONTREPLAQUÉ 3/4"
  - FERMES DE TOIT (VOIR INGÉNIEUR)
  - ISOLANT EN VRAC R-40
  - PANNEAU ÉNERMAX 1/2" LAMINÉ D'UN PARE-VAPEUR D'ALUMINIUM, JOINTS SCÉLLÉS
  - FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C
  - GYPSE 1/2" (OU PANNEAU FINITION AU CHOIX DANS LE GARAGE)

- T2** TOITURE MARQUISE
- MEMBRANE ÉLASTOMÈRE DE FINITION CONTINUE SUR LA TOITURE, JOINTS SOUDÉS
  - MEMBRANE ÉLASTOMÈRE DE SOUS-COUCHE CONTINUE SUR LA TOITURE, JOINTS SOUDÉS
  - CONTREPLAQUÉ 5/8" EN PENTE
  - URÉTHANE CIGLÉ R40 MINIMUM
  - SOLIVES OU POUTRELLES AJOURÉES (VOIR INGÉNIEUR)
  - FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C
  - PAREMENT DE FIBROCEMENT (VOIR LÉGENDE DES MATÉRIEAUX POUR SPÉCIFICATION)
- T3** TOITURE
- BARDEAUX D'ASPHALTE (VOIR LÉGENDE DES MATÉRIEAUX POUR SPÉCIFICATIONS)
  - MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ AUTOCOLLANTE SUR TOUTE LA SURFACE DU SUPPORT
  - CONTREPLAQUÉ 3/4"
  - FERMES DE TOIT (VOIR INGÉNIEUR)
  - ISOLANT EN VRAC R-40
  - CARTON-FIBRE GOUDRONNÉ 1/2"
  - MEMBRANE PARE-AIR / PARE-GAZ, JOINTS SCÉLLÉS
  - FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C
  - GYPSE 1/2", JOINTS TRAITÉS

- PA1** PARAPET
- REVÊTEMENT EXTÉRIEUR (VOIR LÉGENDE DES MATÉRIEAUX POUR SPÉCIFICATION)
  - FOURRURES 1"x3" @ 16" C/C OU ESPACE D'AIR
  - PAPIER TYVEK
  - PANNEAU EXPANSÉ 1"
  - OSB 7/8" PERFORÉ
  - MONTANT 2"x6"
  - LAINE MINÉRALE R20
  - CONTREPLAQUÉ 1/2"
  - MEMBRANE ÉLASTOMÈRE DE SOUS-COUCHE CONTINUE SUR LA TOITURE, JOINTS SOUDÉS
  - MEMBRANE ÉLASTOMÈRE DE FINITION CONTINUE SUR LA TOITURE, JOINTS SOUDÉS

# TALO

Tout commence par un plan.

PLANS TRANSMIS SANS LICENCE  
NE PEUX PAS SERVIR À LA CONSTRUCTION  
SOUMISSION SEULEMENT

A no du dessin  
B no de feuille où dessiné

ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

CONTACT  
**TALO PLANS**  
247 rue St-Vallier Est, suite 300  
Québec, Qc G1K 3P4  
T 1.877.454.8256  
[taloplans.ca](http://taloplans.ca)

CLIENT  
MartinBeaupré  
Placements Serbeau

405, boul Arthur-Sauvé, C.P 222 Saint-Eustache (Québec) J7R 4K6

PROJET  
PROTOTYPE POUR SOUMISSION

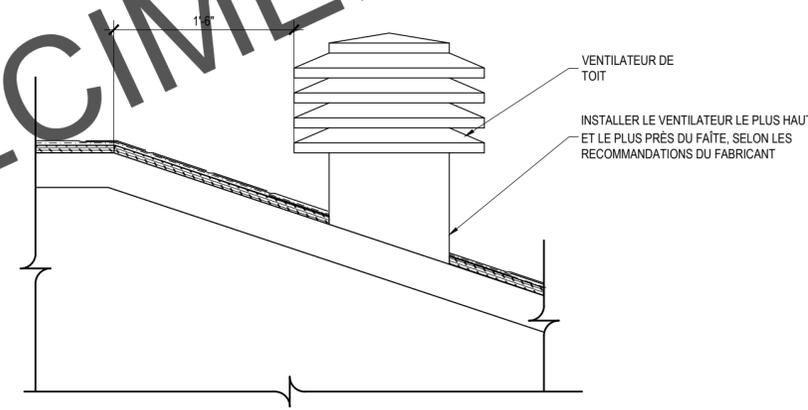
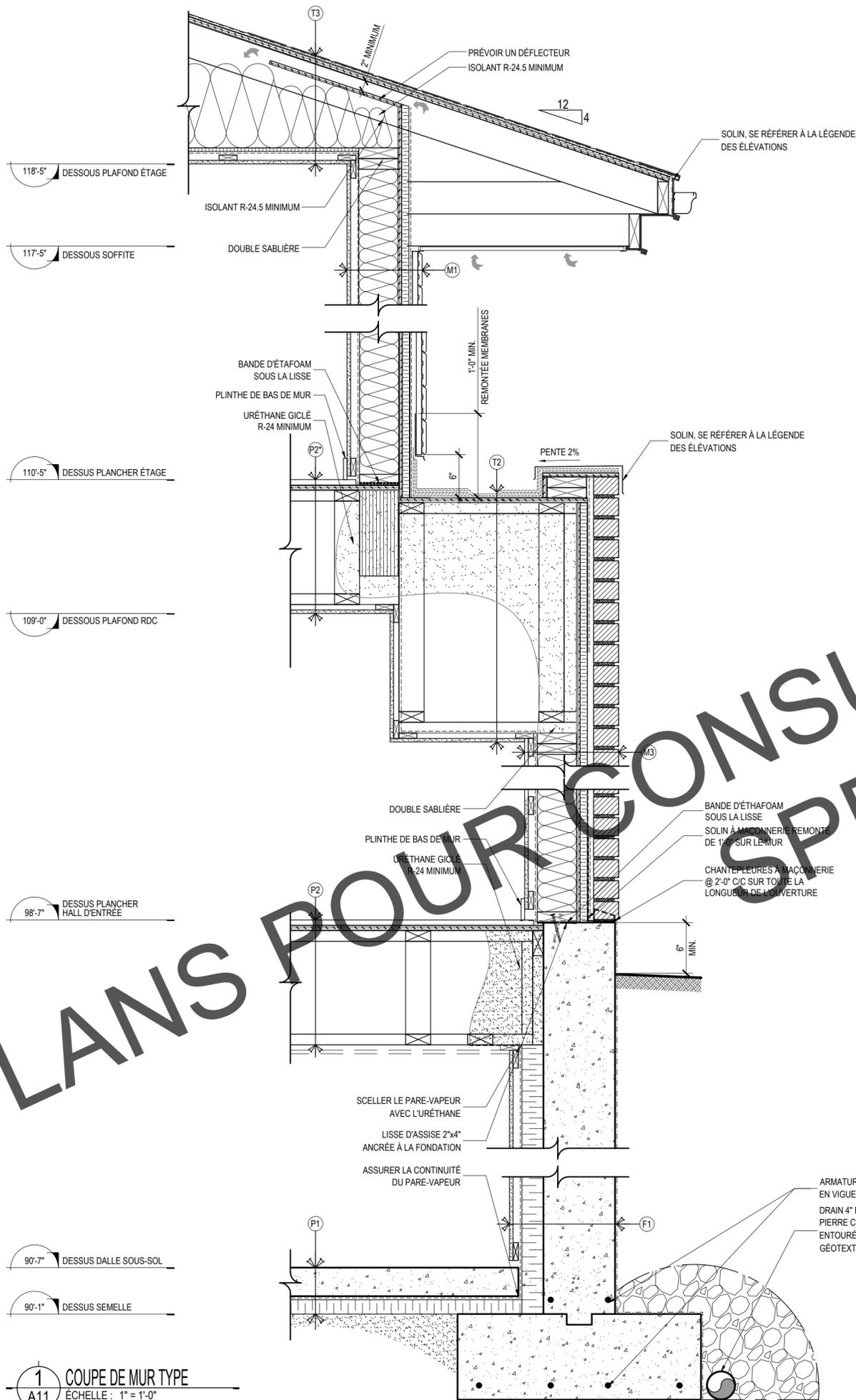
DESSINS  
COUPE DE MUR TYPE

DATE MARS 2018 CONÇU PAR S.G & B.L.

ÉCHELLE : 1" = 1'-0"

DESSINÉ PAR A.D.

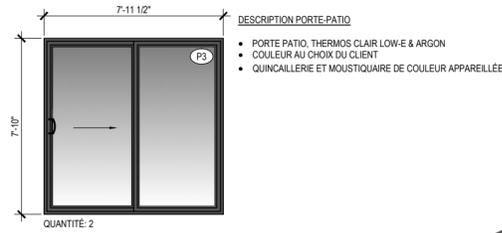
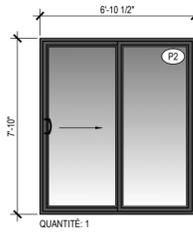
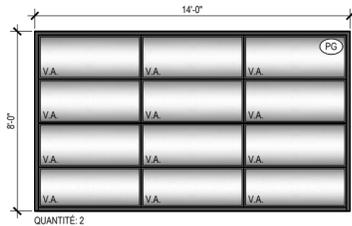
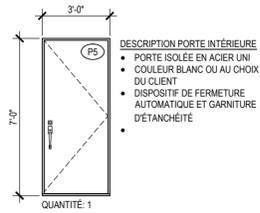
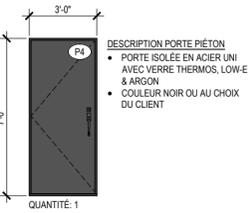
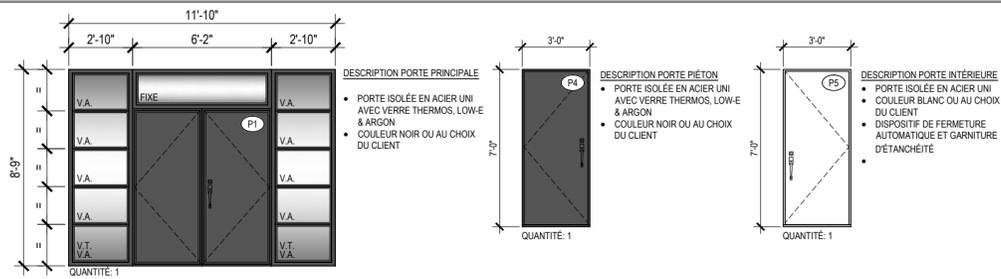
A11  
FEUILLE  
A12



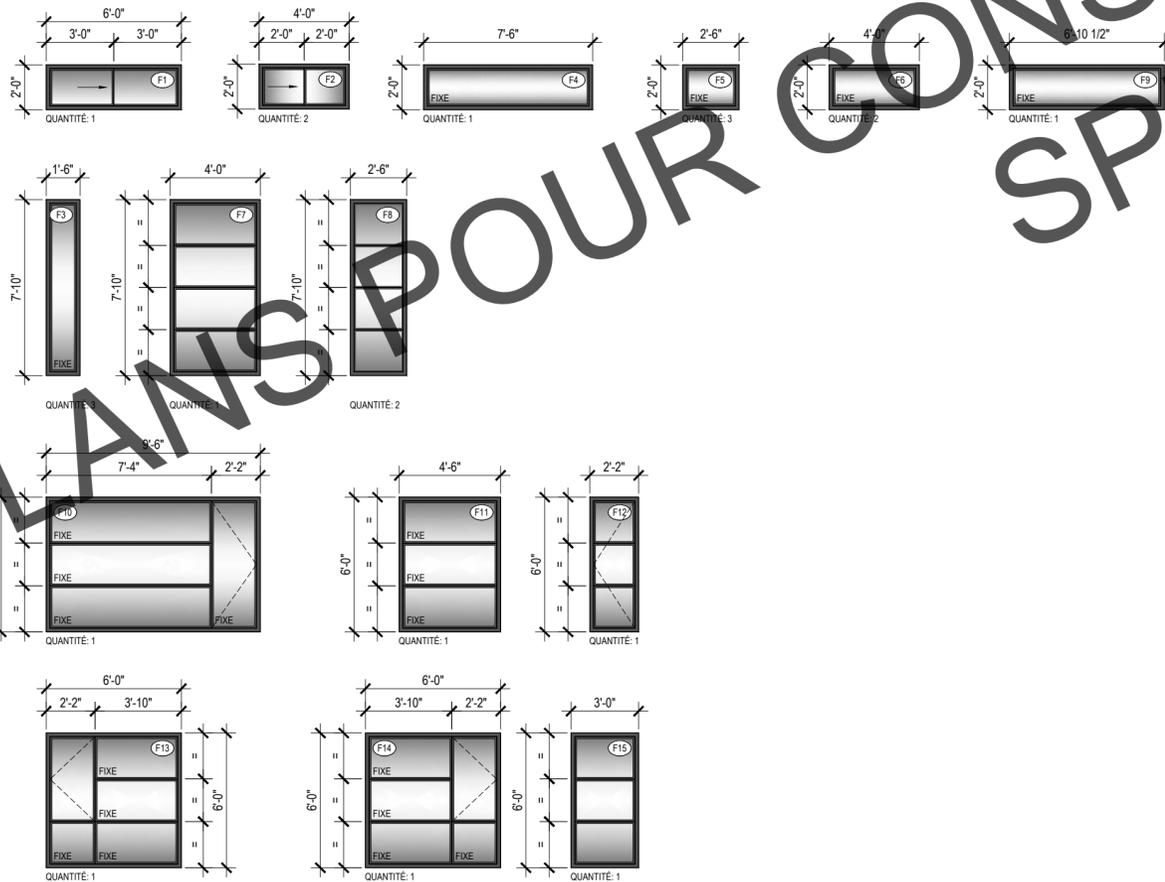
2 DÉTAIL VENTILATEUR DE TOIT  
A11 ÉCHELLE : 1" = 1'-0"

1 COUPE DE MUR TYPE  
A11 ÉCHELLE : 1" = 1'-0"

LISTE DES PORTES



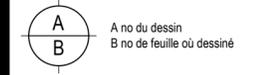
LISTE DES FENÊTRES



**TALO**

Tout commence par un plan.

PLANS TRANSMIS SANS LICENCE  
NE PEUX PAS SERVIR À LA CONSTRUCTION  
SOUMISSION SEULEMENT



ON NE MESURE PAS SUR LES PLANS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE CHANTIER ET RAPPORTER AU DESIGNER TOUTES ERREURS, OMISSIONS OU VARIATIONS PAR RAPPORT À CES PLANS.

TOUS LES PLANS DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE LOCATAIRE, PROPRIÉTAIRE ET/OU L'INGÉNIEUR DE L'IMMEUBLE.

LE DESIGNER N'EST PAS RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES, TÉLÉPHONIQUES, ETC.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUS LES PERMIS REQUIS POUR LES TRAVAUX DÉCRITS SUR CES PLANS.

CONTACT  
**TALO PLANS**  
247 rue St-Vallier Est, suite 300  
Québec, Qc G1K 3P4  
T 1.877.454.8256  
[taloplans.ca](http://taloplans.ca)

CLIENT  
MartinBeaupré  
Placements Serbeau

405, boul Arthur-Sauvé, C.P 222 Saint-Eustache (Québec) J7R 4K6

PROJET  
PROTOTYPE POUR SOUMISSION

DESSINS  
LISTE DES PORTES & FENÊTRES

DATE MARS 2018 CONÇU PAR S.G & B.L.

ÉCHELLE : 1/4" - 1'-0"  
DESSINÉ PAR A.D.

NOTE  
V.A. VERRE ACIDE  
V.T. VERRE TREMPÉ  
S'ASSURER QUE L'OUVERTURE LIBRE DES FENÊTRES DANS LES CHAMBRES RÉPOND AUX NORMES ET CODES EGRESS EN VIGUEUR.

A12  
FEUILLE  
A12